





PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL 2013-2018





Contenu

PREAMBULE	4
	_
INTRODUCTION AU PST	/
DIMENSION HISTORIQUE	8
EXPÉRIENCE PILOTE	g
ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PST	g
LES ACTEURS DU PST	13
MÉTHODOLOGIE POUR L'ÉLABORATION DU PST LOUVIÉROIS	17
PILOTAGE, ÉVALUATION, ADAPTATION ET RÉVISION ÉVENTUELLE DU PST	20
CONSTAT PERSPECTIVES ET VALEURS	21
UN BASSIN DE VIE EN MOUVEMENT DANS UN CONTEXTE DIFFICILE	22
Une ville en transition	22
Un pouvoir communal qui assume ses responsabilités	24
Une gouvernance communale fondée sur des valeurs et des principes	25
PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES	30
• ACTIONS ET MÉTA-ACTIONS	31
CONTEXTE ET PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES	32
PRESENTATION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS	33
STRATÉGIE GLOBALE	34
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 ETRE UNE VILLE DURABLE, QUI S'INSCRIT RÉSOLUMENT DANS LE PAYSAGE	3E
RÉGIONAL ET AGIT EN PERMANENCE POUR CRÉER DE L'ACTIVITÉ NON-DÉLOCALISABLE ET DE L'EMPLOI DE	DE
QUALITÉ.	35
OBJECTIVE STRATÉGIQUE 2 ETRE UNE VILLE QUI CONJUGUE HARMONIEUSEMENT COHÉSION SOCI	•
SÉCURITÉ ET PRÉVENTION, ET QUALITÉ DE VIE DANS UN ESPRIT DE SOLIDARITÉ ET DE GÉNÉROSITÉ	45



•	OBJECTIF STRATEGIQUE 3 ETRE UNE VILLE QUI ASSURE L'INTEGRITE ET LA SALUBRITE DE SON ESI	PACE					
Pι	UBLIC, OFFRE UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ À L'ENSEMBLE DE SES HABITANTS ET DE SES USAGERS ET	PLACE LA					
М	IOBILITÉ AU SERVICE D'UN CONFORT DE VIE ET D'UN CONFORT DE VILLE	62					
•	OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 ETRE UNE ADMINISTRATION COMMUNALE COMMUNICANTE, QUI OFFRE AU						
Pι	UBLIC UN SERVICE MODERNE, EFFICACE ET EFFICIENT, TENANT COMPTE DES CONTRAINTES DE LA PO	PULATION					
ET	T DES ENTREPRISES	74					
RI	ÉCAPITULATIF DES INDICATEURS DE RÉSULTAT	81					
•	OBJECTIF 1	82					
•	OBJECTIF 2	83					
•	Овјестіг 3	83					
•	OBJECTIF 4	85					
<u>G</u>	LOSSAIRE	86					
<u>Al</u>	NNEXES	89					
•	DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2013-2018	90					
•	CHARTE DES ACTEURS DE « CŒUR DU HAINAUT, CENTRE D'ÉNERGIES »	91					
•	ORGANIGRAMME DE LA VILLE	95					
•	ORGANIGRAMME DU CPAS	96					
<u>C(</u>	ONTACT	97					
•	Direction générale de la Ville	98					
•	DIRECTION GÉNÉRALE DU CPAS	98					
•	DIRECTION DE LA STRATÉGIE ET DE LA COMMUNICATION	98					





PRÉAMBULE

Riche de plus de 80.000 habitants, d'un tissu associatif dense et diversifié, d'une position stratégique en termes de développement régional, La Louvière a inévitablement besoin de se projeter dans l'avenir en s'appuyant sur une vision transparente des différentes politiques sectorielles de la vie communale.

Aussi, depuis 2006, la Ville de La Louvière est entrée progressivement dans une démarche de planification stratégique et d'évaluation qui s'est traduite notamment par la création d'un comité de direction, par l'élaboration d'un rapport annuel d'activités ou encore par la mise en service d'un outil de gestion de projets en lien avec la Déclaration de Politique Communale.

Forte de ces expériences en matière de gouvernance locale et prête à prendre encore davantage sa destinée en mains, La Louvière a été retenue comme commune-pilote dans le cadre de l'appel à candidatures « *Programme stratégique transversal* » (PST) initié par le Ministre wallon des Pouvoirs locaux, Paul FURLAN, en janvier 2013.

Document à finalité stratégique, le PST est en lien direct avec le programme de politique générale, dont il reprend les axes stratégiques qu'il traduit en objectifs opérationnels et en actions. Il ambitionne de permettre une vue transversale, décloisonnée et coordonnée des projets afin d'optimaliser la gestion communale.

Le PST, c'est aussi une démarche qui a pour but de motiver les acteurs de la Ville - politiques, agents communaux, partenaires, entreprises, associations et citoyens - à atteindre des objectifs partagés, au bénéfice de tous.

Les programmes stratégiques transversaux des différentes communes wallonnes, obligatoires à partir de 2018, seront évolutifs par nécessité et/ou opportunité. Celui de La Louvière, bien que déjà relativement dense, se concentrera au départ sur des actions qui présentent un caractère suffisamment sûr en termes de concrétisation, pour être ensuite enrichi d'autres propositions qui pourront s'échelonner tout au long de la mandature.

A ce stade d'élaboration du PST louviérois, démarche expérimentale à l'aube de cette mandature 2013-2018, nous constatons déjà la richesse d'enseignements et de contenus de ce nouvel outil de gestion de la ville.

Nous remercions tous les agents communaux, quel que soit leur grade ou leur fonction, ainsi que tous les partenaires qui ont apporté et continueront à apporter leur contribution à ce travail d'envergure.

Ce PST sera notre feuille de route. Il accompagnera le développement de notre Ville tout au long de la mandature, créant du lien et renforçant le dialogue entre tous les « *bâtisseurs* » de La Louvière et de sa région.



Bonne lecture!

Pour l'Administration,

Rudy ANKAERT Directeur général Denis MORISOT Directeur général adjoint Valérie DESSALLES Directrice financière

Pour le CPAS,

Ingrid SABATTINI

Directrice générale FF
Ingried VANDERBEQUE

Directrice financière FF

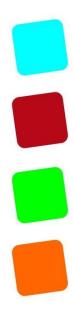
Pour le Collège,

Jacques GOBERT Bourgmestre

Danièle STAQUET
Jean GODIN
Françoise GHIOT
Olivier DESTREBECQ
Michele DI MATTIA
Antonino BUSCEMI
Antonio GAVA
Echevins

Colette BURGEON Echevine et Présidente du CPAS





INTRODUCTION AU PST

Dimension historique

UVCW

Depuis belle lurette, l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) prône la programmation stratégique et le développement d'une culture de l'évaluation afin d'optimiser la gouvernance locale.

Pour l'Union, ce processus doit nécessairement passer par la mise en œuvre d'un outil communal global qui :

- impacte l'ensemble des missions de la commune ;
- permet aux décideurs locaux de rencontrer les besoins de la commune au cours des années à venir ;
- fédère les divers documents stratégiques sectoriels structurant la vie communale;
- permet, dans le cadre d'un processus dialectique de diagnostic, de fixation d'objectifs, de réalisation de projets et d'évaluation :
 - o d'asseoir une réflexion globale ;
 - o de fédérer des partenariats porteurs au niveau local;
 - o de lancer des dynamiques.

Cet outil sera nécessairement à géométrie variable et adapté à la réalité de l'autorité locale qui entame la démarche.

Il s'alimentera d'une démarche continuée de gestion des performances fondée sur des indicateurs et des tableaux de bord.

Wallonie

Au plan wallon, le premier point du chapitre « *Pouvoirs locaux* » de la *Déclaration de politique régionale* (DPR) emprunte nettement la direction prônée par l'UVCW :

« Pour l'avenir, le Gouvernement encouragera les communes à élaborer, dans les six mois de leur installation, un <u>plan stratégique communal</u>. Ce plan stratégique coordonnera et fédérera les différentes politiques sectorielles de la vie communale (plan communal de mobilité, plan d'ancrage communal du logement, schéma de structure, plan communal de développement rural, plan communal de développement de la nature, plan d'économie d'énergie, ...).



Ce plan stratégique de développement devra faire l'objet d'une large concertation, tant parmi la population que vis-à-vis des entreprises et du milieu associatif local. Il sera réalisé en intégrant les missions et les services des entités locales et para-locales.

Enfin, afin d'aider les communes dans cette démarche, le Gouvernement propose qu'un modèle de plan stratégique communal, qui comprendra un tronc commun et des axes à décliner en fonction des spécificités locales, soit élaboré en collaboration avec l'UVCW. »

Approche commune

Les efforts combinés du Ministre FURLAN, de l'UVCW et du SPW (DG05) ont permis à divers groupes de travail – auxquels la Ville de La Louvière a largement participé – de produire une méthodologie de mise en œuvre d'un dispositif de planification stratégique globale au niveau communal permettant de rencontrer les préoccupations de l'ensemble des parties prenantes.

Ce dispositif a pour nom « Programme stratégique transversal communal » (PST).

Expérience pilote

Le 21 janvier 2013, le Ministre FURLAN a officiellement invité les communes à être candidatures « villes-pilotes » dans le cadre de la phase d'expérimentation du programme stratégique transversal et à traduire leur programme de politique générale prévu à l'article L1123-27 du CDLD 1 dans une démarche stratégique transversale pour la législature 2013-2018.

La Ville de La Louvière y a répondu et a été officiellement sélectionnée en compagnie de 23 autres communes wallonnes.

🕮 Éléments structurants du PST

Le PST est une démarche de gouvernance locale

¹ Code de la démocratie locale et de la décentralisation

Cette démarche se concrétise par un **document stratégique** établi par la commune et qui l'aide à mieux programmer ses actions et sa politique en s'appuyant sur une culture de la planification et de l'évaluation.

Le PST permet de mener une réelle programmation stratégique qui s'appuie sur la définition d'*objectifs stratégiques* déclinés en *objectifs opérationnels* et en *actions*.

Cette programmation fait appel à des *moyens humains* (acteurs, pilotes, ...) et des *moyens financiers* (fonds propres, emprunts, subsides, ...).

La démarche est accompagnée d'indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation des objectifs et des actions ainsi que l'impact sur la stratégie envisagée. Elle se termine par une phase d'évaluation qui permet d'affiner les démarches, de poursuivre ou d'ajuster les objectifs.

Le PST est en filiation avec le Programme de politique générale (PPG)

Le PST est un programme stratégique politique qui prend appui sur le programme de politique générale.

Plus simplement, le PST est la déclaration de politique générale transformée en programme stratégique.

La démarche PST va plus loin que le programme de politique générale car elle dépasse l'intention pour en concrétiser la mise en œuvre. Partant, elle induit l'autorité communale à s'engager sur des objectifs stratégiques et opérationnels auxquels elle couple des moyens financiers et humains.

Par nature, le PST présente une **géométrie variable** et prend en compte les spécificités de chaque commune qui, sur base de son autonome, a totale liberté dans la définition des objectifs qu'elle se donne.

Le PST est stratégique

Le PST présente la stratégie communale sur une législature.

L'intention est d'amener les autorités à inscrire leur vision politique dans le long terme et, partant, d'identifier avec un maximum de clarté ce qu'elles souhaitent produire pour leurs habitants, leurs forces vives, leurs agents et leurs partenaires.

Le PST s'inscrit dans une notion d'évolution et répond à la notion de stratégie.

La commune peut construire son PST selon la structure suivante :



un constat :

- le PST ne doit pas comporter obligatoirement un diagnostic complet dont la réalisation pourrait prendre des années;
- l'autorité locale, réputée bien au fait de sa réalité, établit un simple constat pour démarrer sur base des informations, chiffres et documents disponibles;
- o le constat répond à la question : Où en sommes-nous ?

une stratégie communale à moyen, voire à long terme :

- la commune va sélectionner ses axes d'interventions sous la forme de grands objectifs stratégiques;
- o la stratégie répond aux questions : Vers quoi voulons-nous évoluer ? Que voulons-nous changer et que voulons-nous garder ?

une **opérationnalisation** de la stratégie :

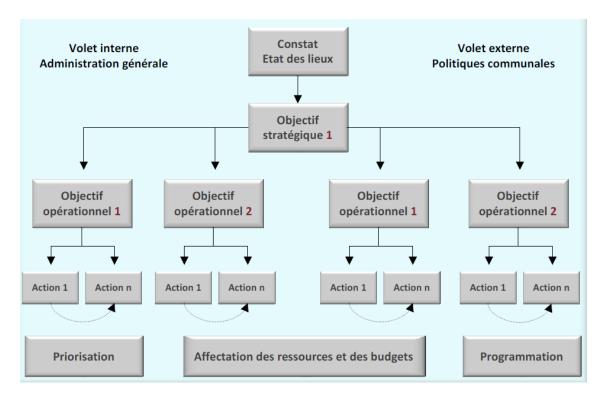
- o la stratégie est orientée résultat et se décline en objectifs opérationnels ;
- o l'opérationnalisation répond aux questions : *Que voulons-nous faire ? Quels projets permettront de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques ?*

un programme d'actions :

- les objectifs opérationnels se déclinent en actions concrètes, pour lesquelles les moyens nécessaires tant humains que financiers doivent être évalués;
- o le programme d'actions répond aux questions : *Quelles actions*, Comment faire concrètement ? Dans quel ordre de priorité ? Avec quel(s) pilote(s) et selon quel budget ?

Schéma:





La commune devra également évaluer les résultats de sa stratégie. Le PST veillera à lui apporter des *indicateurs* définis à cette fin qui permettront d'évaluer si et dans quelle mesures les actions concrètes menées dans le cadre du programme ont contribué aux objectifs fixés.

Le PST est transversal

Le PST a vocation de :

- concerner toute l'activité communale ;
- impliquer l'autorité politique (conseil et collège) et l'administration (grades légaux et agents) ;
- impliquer, dans l'administration, tous les départements, tous les services et tous les agents de manière transversale ;
- impliquer les partenaires (CPAS, intercommunales, asbl communales et paracommunales) et être bien connu d'eux ;
- offrir une vue globale de l'activité communale aux décideurs, leur permettant ainsi de mener des politiques cohérentes entre elles.

Le PST a deux volets



Le PST est un outil transversal unique qui produit une *vue d'ensemble* des politiques mises en œuvre par la commune et des actions menées en exécution de ces politiques.

Il contient deux volets:

- 🔼 le volet interne, qui concerne l'administration générale :
 - o il vise l'organisation interne de la commune et des services communaux :
 - o il met l'accent sur la stratégie interne visant à augmenter la qualité du service rendu au public en application des missions dévolues à la commune (focus sur les *missions obligatoires*);
 - ses objectifs stratégiques traduisent donc la volonté politique d'améliorer le fonctionnement de la commune en tant qu'administration publique au service de ses usagers;
- le volet externe, qui concerne le développement des politiques communales :
 - o de par sa qualité d'autorité publique, la commune peut poser des actes d'autorité dans maints domaines ;
 - elle est un pouvoir réglementaire, gère l'octroi de permis, pose des actes d'investisseur dans le service public et soutient des initiatives citoyennes;
 - o ce volet vise à préciser les différentes actions que la commune entreprend dans tous les domaines de l'action communale ;
 - l'autorité communale y décide d'objectifs stratégiques et opérationnels et d'actions dans les différents domaines qu'elle a décidé d'investir sur sa mandature;
 - o la commune peut réaliser en solo ou en partenariat avec des tiers.

Le PST se structure à partir d'indicateurs

La structure de la démarche stratégique pourrait être formalisée comme suit :

- - Objectif opérationnel 1 [indicateur(s) de résultat] :
 - Action 1 [Indicateur(s) d'avancement)





Une réalisation en binôme

Le PST est produit par l'autorité politique et l'administration communale.

La démarche stratégique qu'il suggère a donc besoin d'une implication forte de la commune et de pilotes en son sein.

Une nécessité de s'approprier la démarche

La rédaction du PST ne doit pas être demandée à un consultant ou à un partenaire externe bien qu'il soit parfaitement concevable et acceptable que la commune se fasse aider par un tiers pour une phase spécifique de son constat, pour un accompagnement purement méthodologique ou pour réfléchir à des indicateurs.

La création du PST appartient exclusivement à la commune. Partant, sa pleine appropriation par celle-ci est d'autant plus importante que les autorités communales doivent à tout moment maîtriser leur propre gouvernance et ne pas dépendre de tiers pour réaliser ses missions.

Le PST est un outil, pas un label.

Des principes de pilotage à mettre en place

A l'interne de la commune, des rôles doivent être distribués et assumés.

Il est aussi indispensable, pour la réussite de l'opération, que le Collège s'implique directement dans le PST et qu'il lui donne un pilotage au sein même de l'administration (le Directeur général, un agent spécifiquement chargé du projet, ...).

Il est utile de souligner que la démarche PST s'inscrit dans le contexte global de la récente réforme mise en œuvre par la Wallonie pour amener progressivement les communes à renouveler leur mode de gouvernance locale (cf. décret du 17 avril 2013 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que de la loi organique des CPAS afin d'implémenter un nouveau schéma organisationnel des administrations locales et provinciales).

Ainsi, parallèlement au PST qui est entré dans sa phase-pilote, de nouveaux outils de gestion seront mis en place pour permettre aux grades légaux (secrétaire/directeur général et receveur/directeur financier), dans le cadre de la réforme de leur statut, d'assurer la gestion de la commune de manière optimale.

On peut citer notamment le *comité de direction* (CODIR), qui à La Louvière, avait déjà trouvé sa place parmi les outils d'amélioration de la gestion de la Ville lors de la



mandature 2006-2012, et le *contrat d'objectifs*, outil de coordination entre l'Autorité politique et l'Administration, qui se basera sur la lettre de mission remise par le Collège au Directeur général et inspirée du PST.

L'autorité politique, quant à elle, dispose d'une totale liberté pour envisager les modalités de son implication dans le processus de pilotage; elle est néanmoins parfaitement consciente du fait que la démarche PST s'appuie sur le binôme *autorité politique/administration* et attribue de facto un rôle actif à chacun.

Le rôle de chacun

Rôles de l'administration et du politique

Administration (Comité de direction)	Collège/Conseil					
Réalisation du constat						
L'administration détient ou collecte les éléments essentiels pour réaliser un constat de départ (analyse SWOT).	Le Collège prend connaissance de l'analyse de l'administration.					
Définition des objectifs stratégiques						
L'administration peut faire des propositions au politique, tout en restant toujours consciente du fait que la définition de la stratégie appartient à l'autorité politique élue.	Le Collège décide et fixe les objectifs stratégiques.					
Définition des objectifs opérationnels						
L'administration en propose au Collège, le cas échéant.	Le Collège décide et fixe les objectifs opérationnels.					
Définition des actions						
L'administration propose.	Le Collège décide.					
Indicateurs						
L'administration propose des indicateurs pertinents sur base de sa connaissance du terrain.	Le Collège pose les questions.					
Collecte des résultats						
Par l'administration.	Suivi et prise de connaissance.					



Administration (Comité de direction)	Collège/Conseil			
Mise à jour du tableau de bord				
Par l'administration.	Suivi et prise de connaissance			
Evaluation des résultats				
L'administration réalise.	Le Collège arrête les principes d'évaluation et prend connaissance de l'évaluation réalisée.			

Zoom sur la conception des objectifs et des actions

	Collège	Comité de direction	Staff
Objectifs stratégiques + indicateurs d'impact	Fixés par le Collège	Collaboration (suggestions, participation au constat)	
Objectifs opérationnels + indicateurs de résultat	Proposition au Collège Fixation par le Collège	Avis du Comité de direction, propositions d'adaptations	
Actions + indicateurs d'avancement	Suggestions, définition de certaines actions essentielles Validation par le Collège	Information du personnel Propositions formalisées, arbitrages et priorisations	Démarche participative
	Rappel : Le PST est voté par le Conseil communal.		

Logique ensemblière et inclusive

La Ville n'est pas seule pour réaliser les actions de son PST.

Elle peut bénéficier de la collaboration active :

- des citoyens et des forces vives communales qui peuvent être impliqués collectivement et/ou individuellement dans la réalisation de ses actions ;
- 🔼 des partenaires para-locaux et supralocaux :
 - o le Centre public d'action sociale (CPAS);



- o les Sociétés de logement de service public (Centr'Habitat);
- o l'Agence immobilière sociale (AIS Logicentre);
- o les intercommunales (collecte des déchets, développement économique, ...) ;
- la zone de police (sécurité et propreté publique, délinquance en tout genre);
- o le service incendie ;
- des ASBL communales et régionales ;
- 🔼 de la Régie communale autonome (RCA) ;
- de ses partenaires institutionnels :
 - o la Wallonie financements nécessaires à la réalisation de la politique locale envisagée (subsides, projets pilotes, ...) et ses directions générales ;
 - o le CRAC;
 - o la Fédération Wallonie-Bruxelles :
 - o la Province de Hainaut (sport, culture, santé ...);
 - o l'Europe (programmes européens de cofinancement);
- des entreprises (partenariat public-privé).

Méthodologie pour l'élaboration du PST louviérois

Approche participative

De facto, le *Programme stratégique transversal* de La Louvière s'est construit grâce à la participation de nombreux acteurs :

- les services communaux et du CPAS, incluant le Comité de direction de la Ville (CODIR) et le Comité de pilotage (COPIL) du PST;
- les asbl communales et régionales : le Centre culturel régional du Centre (CCRC), la Maison du tourisme du Parc des canaux et châteaux, le Centre régional d'action interculturelle du Centre (CERAIC), le Centre louviérois de l'accueil de l'enfance (CLAE), La Louvière centre-ville, centre de vie, le Centre de jeunes Indigo, la Maison du sport ;



- les partenaires para-locaux : la Régie Communale Autonome (RCA), l'Agence immobilière sociale (AIS), la Zone de police de La Louvière et le service incendie ;
- les mandataires politiques.

Ce *réseau* de participants à l'élaboration du PST pourra évoluer et s'élargir au fur et à mesure du développement et de l'approfondissement de la démarche.

Le contenu du PST louviérois est inspiré du *Programme de politique générale*, traduit en objectifs stratégiques. Ces objectifs ont été nourris de propositions d'objectifs opérationnels et d'actions par les acteurs cités ci-dessus. Parmi ceux-ci, des pilotes ont été désignés pour assurer cohérence et suivi des productions de leurs collaborateurs / partenaires.

Chronologie des étapes d'élaboration du PST

- 07.01.2013 : information du Collège communal sur le Programme Stratégique Transversal
- 28.01.2013 : information du Collège communal sur l'opération ville-pilote
- 04.03.2013 : décision du Collège communal de poser la candidature de La Louvière en qualité de ville-pilote
- 16.04.2013 : Comité de direction spécial information relative au PST
- 02.05.2013 : réunion d'information PST avec les responsables de services
- 07.05.2013 : réunion d'information PST avec les ASBL
- 13.05.2013 : adoption des objectifs stratégiques par le Collège communal
- 23.05.2013 : réunion relative à la définition des objectifs opérationnels avec les services concernés
- 30.05.2013 : réunion relative à la définition des objectifs opérationnels avec les services concernés
- 13.06.2013 : réunion avec les pilotes d'objectifs opérationnels
- 27.06.2013 : réunion d'information relative à l'écriture des actions et à la définition des indicateurs
- 16.08.2013 : date limite de remise des fiches-actions à la cellule PST
- 29.08.2013 : réunion avec l'ensemble des intervenants afin de vérifier la cohérence de l'ensemble et d'apporter les éventuelles modifications
- 06.09.2013 : date de remise des fiches-actions corrigées à la cellule PST
- 03.10.2013 : présentation de la méthodologie du PST louviérois aux communes associées à l'expérience pilote de la région wallonne



- 03.10.2013 : réunion avec le CODIR élargi à la RCA et à l'asbl La Louvière centre-ville
- 10.10.203 : ateliers de travail avec le CODIR élargi et le comité de pilotage global du PST, en prévision du Collège spécial PST
- 29.10.2013 : collège spécial PST, rassemblant les membres du collège et le comité de pilotage PST
- 07.11.2013 : réunion de la cellule PST avec la division financière
- 18.11.2013 : collège spécial PST, rassemblant les membres du Collège et le Comité de pilotage
- 02.12.213 : validation de la proposition de PST par le Collège communal

Parallèlement à ces réunions de travail internes, la Ville de La Louvière a participé aux ateliers thématiques organisés par la Région wallonne et permettant d'accompagner les communes pilotes dans la démarche d'élaboration du PST.

Ces ateliers ont débuté en avril 2013 et se sont poursuivis jusque décembre 2013. Ils ont permis des échanges d'idées constructifs entre les différentes communes pilotes, les communes associées, l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW), la DG05 et le Cabinet du Ministre FURLAN.

Ateliers PST organisés par la Région wallonne

- 30.04.2013 : élaboration du PST (aspects globaux)
- 28.05.2013 : santé, mobilité et logement
- 05.06.2013 : citoyenneté
- 14.06.2013 : aménagement du territoire, développement rural, environnement et énergie
- 26.06.2013 : développement économique, tourisme, propreté et sécurité publique
- 04.07.2013 : méthodologie
- 11.09.2013 : sport, culture, enseignement
- 24.09.2013 : volet interne et méthodologie
- 02.10.2013 : politiques sociales
- 18.11.2013 : indicateurs
- 10.12.3013 : rédaction des indicateurs et suivi du PST



Pilotage, évaluation, adaptation et révision éventuelle du PST

Le PST n'a pas fonction d'immobilisme ; il est en perpétuelle évolution ou n'est pas...

Dès sa validation par le Conseil communal, il deviendra un outil central de la mise en œuvre des politiques communales et de la production de service public. Prisme d'évaluation itinérante de la décision à prendre et de sa matérialisation, il permettra à la décision politique de s'appuyer sur une vue d'ensemble et planifiée des différents chantiers à engager sur base des moyens disponibles et en fonction de critères de priorités préétablis.

Dès janvier 2014, sous la houlette des grades légaux de la Ville et du CPAS, une structure de pilotage du PST sera progressivement instaurée. Elle aura pour objectif de donner un cadre de référence aux travaux tant du Comité de direction conjoint Ville-CPAS, pour le volet administratif, que du Collège communal, pour le volet politique.

La structure bénéficiera de la collaboration active de la cellule d'audit et de contrôle interne, crée dans le giron de la Direction générale de la Ville.

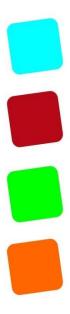
Elle instruira également une proposition d'évaluation formelle des actions réalisées sur base des indicateurs d'avancement et de santé et des objectifs opérationnels sur base des indicateurs de résultat.

Chaque année, de manière formelle, la Ville de La Louvière adaptera son PST après en avoir tiré un bilan et en fonction des moyens disponibles.

A mi-législature, le PST fera l'objet d'une évaluation et d'une adaptation subséquente plus élaborées afin de vérifier si des éléments endogènes et/ou exogènes n'obligent pas l'autorité communale à adapter certains objectifs fixés en début de législature.

A l'amont de la nouvelle législature, il appartiendra au nouveau Collège communal de s'accorder sur un nouveau programme de politique générale et d'adapter le PST pour qu'il devienne la déclinaison stratégique de son nouveau programme de politique générale.





CONSTAT PERSPECTIVES ET VALEURS

🕮 Un bassin de vie en mouvement dans un contexte difficile

Moteur de la Communauté urbaine du Centre, cheville ouvrière de la démarche stratégique de redéploiement du Cœur du Hainaut, Centre d'énergie, la ville de La Louvière émarge à un bassin de vie qui a décidé de fédérer ses forces avec Mons et le Borinage pour redresser une trajectoire économique encore difficile. Le PIB par habitant dans l'arrondissement de Soignies s'élevait à 19.711 euros en 2011, ce qui représente un peu moins de 60% du PIB par habitant au niveau de la Belgique. Ce pourcentage est constant depuis 1995.

Plusieurs secteurs d'avenir comme l'économie culturelle et créative, les matériaux nouveaux ou l'énergie et les secteurs de l'environnement ont été identifiés comme porteurs pour l'ensemble du territoire et peuvent s'appuyer sur le savoir des universités, de plusieurs centres de recherche mais aussi sur l'expérience d'acteurs et sur un socle de compétences existant à La Louvière. Pour rencontrer ces défis, des efforts importants doivent être déployés en matière d'enseignement et de formation à tous les niveaux.

Le contexte de crise économique et financière qui frappe l'ensemble de l'Europe depuis 2007 n'a évidemment pas épargné les Louviérois. Les difficultés récurrentes du secteur métallurgique impactent durement la ville et ont motivé la mise en place d'une task force qui formulera des propositions concrètes pour le redéploiement économique de la ville. Par contre, d'autres secteurs tout-à-fait stratégiques pour La Louvière sont créateurs d'emploi, comme par exemple le commerce, l'aide aux personnes ou la santé ; ils sont directement impactés par l'évolution démographique positive de La Louvière qui vient de franchir le cap symbolique des 80.000 habitants. A titre d'exemple, et si l'on considère les opportunités offertes par l'allongement de l'espérance de vie et par le vieillissement de la population, le secteur de la santé et de l'action sociale constitue un véritable gisement d'emploi pour les années à venir. Dans la région du Centre, ce secteur est le premier pourvoyeur d'emploi salarié et est en croissance (+ 9 % entre 2007 et 2009).

Le contexte difficile n'empêche pas l'initiative. A La Louvière, Métropole Culture 2012 succèderont Mons 2015 et une série de rendez-vous de portée internationale qui permettront de valoriser le riche patrimoine culturel, matériel et immatériel, du bassin de vie louviérois. La culture et les métiers créatifs, moteurs du développement, c'est un pari encouragé par l'Union européenne elle-même que le Cœur du Hainaut, dans son ensemble, a décidé d'engager.



Une ville en transition



Avec 80.000 habitants, La Louvière confirme son statut de cinquième ville la plus importante de Wallonie. Les défis y sont connus : un taux d'emploi trop faible, un chômage trop important des plus jeunes et des plus âgés, des niveaux de qualifications à pousser vers le haut, un secteur industriel sur le déclin. Les forces sont connues elles aussi, même si l'on ne les évoque pas assez souvent : une population encore relativement jeune, une situation géographique optimale, au cœur de l'Europe de l'Ouest, et au carrefour de plusieurs réseaux de transports, un potentiel foncier encore important, plusieurs secteurs tertiaires dans un tendanciel de développement très dynamique.

Pour faire face à ces défis, mieux valoriser les atouts et accompagner ce qui s'apparente à une véritable transition économique, la ville de La Louvière a opéré plusieurs choix.

Trois d'entre eux sont particulièrement stratégiques :

- 1. Le choix de devenir un pôle de développement commercial, administratif et résidentiel localisé au cœur de la ville. De plus en plus tangible chaque jour, ce pôle positionne La Louvière parmi les villes les plus audacieuses de Wallonie et vient compléter un effort substantiel en matière de création et d'équipements de zones d'activités économiques. Complémentairement, La Louvière constitue un maillon essentiel du développement logistique wallon et européen, appuyé par les investissements réalisés à Garocentre (plateforme trimodale) et à Strépy (ascenseur).
- 2. Le choix d'un cadre de vie attractif et agréable. Rénovation urbaine, investissements dans les espaces verts et récréatifs, amélioration substantielle de la mobilité avec le vaste chantier du contournement, et valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel de La Louvière sont autant d'efforts à poursuivre. Ces choix permettent de mobiliser le secteur de la construction qui constitue aussi, au même titre que le commerce, un des secteurs économiques porteurs de La Louvière et de sa région.
- 3. Le choix de maintenir des objectifs forts en matière de cohésion sociale et de solidarité. La Louvière, comme d'autres grandes villes de tradition industrielle, doit faire face à des problématiques sociales plus aiguës : le nombre de personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale est en augmentation depuis 2008. En ce qui concerne le revenu moyen par habitant, il était de 12.861 euros en 2009, en-dessous des moyennes belge et wallonne.

Ville ouverte et accueillante, La Louvière entend poursuivre et amplifier ses efforts au service des moins nantis afin de ne laisser personne au bord du chemin. Le secteur de la santé et de l'action sociale représente le premier employeur de La Louvière, notamment grâce à la présence des infrastructures hospitalières du Tivoli et de Jolimont, mais aussi parce que le Centre compte 390 établissements pour un total de 13 011 postes de travail salarié, soit 19,6 % de l'emploi intérieur de la région.



Ces choix sont destinés à appuyer le redressement de la courbe démographique louviéroise et à renouveler fondamentalement l'image de La Louvière. La Wallonie doit accueillir 550.000 nouveaux habitants à l'horizon 2050. Certains d'entre eux viendront s'installer à La Louvière, forte de ses deux gares, de sa qualité de vie et de son dynamisme économique et commercial.



🕮 Un pouvoir communal qui assume ses responsabilités

Les défis en matière de gouvernance communale ne sont pas moindres.

D'une part, la crise économique et les choix critiquables de certains acteurs financiers menacent sérieusement l'équilibre des finances communales ; de l'autre, les mesures d'accompagnement et d'exclusion des chômeurs organisées par le pouvoir fédéral contribuent aussi à augmenter substantiellement la charge financière du CPAS

Dans un contexte plus global d'accroissement des missions qui sont dévolues aux villes et communes sans augmentation proportionnelle de leurs moyens, les autorités communales redoublent d'efforts pour faire face aux contraintes financières croissantes mais se devront de gérer le budget communal avec la plus grande rigueur.

L'indispensable modernisation de l'administration communale se manifestera non seulement par un déplacement physique dans la nouvelle cité administrative, mais aussi par la déconcentration progressive de l'offre de service public dans les antennes administratives – appelées à devenir de véritables mairies de quartier – et par la mobilisation transversale des nouvelles technologies au bénéfice d'un service en ligne au citoyen, d'une plus grande transparence et d'une meilleure transversalité de l'action publique.

Enfin, au 21e siècle, il est essentiel que le citoyen participe pleinement à la gestion de sa ville et soit acteur du développement de son quartier, de son cadre de vie, de la vie associative très riche qui caractérise La Louvière.

Cette dynamique participative sera encouragée pour que le redéploiement de La Louvière soit l'affaire de toutes et de tous.

Le PST traduira très concrètement ces ambitions et viendra compléter des outils mis en œuvre durant la législature précédente.



Une gouvernance communale fondée sur des valeurs et des principes

Approche globale et contextuelle

Les **valeurs** fondamentales de gouvernance que la Ville de La Louvière entend promouvoir sont :

- la transparence et la participation ;
- 🔼 la responsabilité et la performance de la gestion publique ;
- 🔼 la prévisibilité et la planification ;
- la responsabilité et l'éthique de l'action politique.

Elles constituent la trame des **principes** de gouvernance qui unissent l'Autorité politique et l'Administration communale de La Louvière dans l'exercice de leurs missions respectives, d'une part, et dans l'implémentation tant du PST que de la récente réforme des grades légaux, d'autre part.

Ces principes peuvent être synthétisés comme suit :

- le partage des rôles entre l'autorité politique et l'administration :
 - l'autorité politique décide de la politique qu'elle entend mener (les objectifs stratégiques) et en supervise l'opérationnalisation ;
 - l'administration, cornaquée par les grades légaux, prend en charge l'opérationnalisation (les objectifs opérationnels et les actions qui les construisent) dans un esprit de management public et de gestion par objectifs;
- la programmation stratégique :
 - outil expérimental, le PST crée les conditions de l'introduction d'une véritable programmation stratégique au sein des pouvoirs locaux ;
- le décloisonnement de l'administration et l'ouverture à la transversalité :
 - il appartiendra au contrat d'objectifs de préciser les missions principales des différents acteurs administratifs dans l'opérationnalisation de la politique communale;



- le Comité de direction aura soin de garantir la saine transversalité de la conception, de l'implémentation et de l'évaluation de l'opérationnalisation ;
- la synergie renforcée entre la commune et le CPAS :
 - un comité de direction conjoint Ville-CPAS pilote désormais l'action administrative;
 - la synergie peut toutefois être plus importante, tant en fond qu'en forme (notre démarche louviéroise en est un exemple probant et reconnu – cf. les récentes déclarations du Ministre FURLAN).

Opérationnalisation de la gouvernance communale

Transparence et participation

Idée : Les mécanismes de transparence et de participation citoyenne sont essentiels à la mise en œuvre d'une véritable gouvernance politique.

Axes d'intervention:

- Garantir la participation représentative de l'ensemble des forces vives concernées par l'implémentation du PST
- Intégrer la participation des forces vives au principe prédominant de démocratie représentative
- Refuser de confondre l'intérêt général avec une somme d'intérêts individuels ou avec les considérations émises par une fraction de la population
- Préserver les droits et libertés individuels des citoyens
- Évaluer les modes de participation, leur fréquence, leur suivi, les sujets traités afin d'améliorer le processus de participation
- Associer les électeurs, en charge de la sanction des urnes, aux non-électeurs, à savoir les jeunes, les citoyens non-belges dépourvus de la qualité d'électeur, les entreprises, les associations et, plus globalement, l'ensemble des usagers du territoire communal
- Développer et renforcer le rôle des techniques de participation citoyenne (interpellation directe, publicité des débats, budgets participatifs, ...)
- Développer le «management participatif » au sein de l'administration chargée de la mise en œuvre des actions

Gestion publique responsable et performante



Idée : Le contribuable s'intéresse à la manière dont l'argent et le temps qu'il investit dans le fonctionnement de l'autorité publique sont dépensés.

Axes d'intervention:

- Promouvoir des règles, processus et comportements qui rencontrent les cinq critères énoncés par la Commission européenne, à savoir ouverture, participation, responsabilité, efficacité et cohérence
- S'ouvrir à l'altérité
- S'engager sur la voie d'une action performante
- Promouvoir la qualité par une approche professionnelle de la gestion et de la réduction des risques dans six domaines-clés :
 - réalisation des objectifs
 - o respect des lois, règlementations et procédures
 - o production d'informations fiables et actualisées régulièrement en matière de finances et de gestion
 - o utilisation efficace et économique des moyens
 - o protection des actifs
 - o prévention de la fraude
- Structurer la démarche afin de permettre à chacun de :
 - o vérifier et s'approprier les orientations définies
 - o apprécier l'adéquation des moyens disponibles et mis en œuvre
 - o mesurer les résultats des efforts consentis

Planification stratégique

Idée : La planification stratégique de l'action politique locale est essentielle en termes de gouvernance car elle permet de fixer le cap à atteindre et les moyens à mettre en œuvre dans un contexte complexe.

Axes d'intervention:

- Structurer à long terme les actions de l'autorité au travers du Programme stratégique transversal (PST) et en assurer le pilotage et l'évaluation
- Structurer l'association des forces vives à la fixation de priorités stratégiques à court, moyen et long terme
- Concrétiser un projet défini en commun et qui s'inscrit dans une démarche d'évaluation, d'ajustement et d'amélioration continue
- Coordonner les politiques sectorielles communales et leurs outils de planification et de mise en œuvre dans une perspective globale



- Intégrer structurellement la notion de développement durable, voire de développement local durable, dans l'action politique communale
- Intégrer structurellement la culture de l'évaluation dans le double souci de l'amélioration continue du service produit, d'une part, et d'une reddition objective des comptes, d'autre part
- Cibler la *double performance*, à savoir la réalisation des objectifs (chose promise, chose due...) et le bon fonctionnement de l'administration (efficacité, efficience, ...)
- Gérer les ressources humaines par objectifs
- Évaluer périodiquement les personnels
- Créer les conditions d'un recrutement de qualité
- Favoriser la formation continue en liaison avec les objectifs poursuivis et les rôles/fonctions assignés
- Améliorer le service au service, notamment par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication
- Augmenter l'efficience par le développement de synergies publiques locales, notamment avec le CPAS
- Implémenter la réforme des grades légaux à partir de deux axes prioritaires : le développement de la fonction managériale du Directeur général, d'une part, et le renforcement du contrôle interne, d'autre part
- Valoriser le contrat d'objectifs comme le lien entre la gestion opérationnelle de l'organisation et les objectifs stratégiques fixés au plan politique permettant de :
 - o clarifier les rôles dans la gestion de l'organisation en formalisant les relations entre l'administration et l'autorité politique
 - o octroyer au Directeur général la direction de l'opérationnalisation de la stratégie définie
 - o promouvoir une dynamique de management participatif

Rôle et responsabilité du mandataire public

Idée : Le politique doit subordonner son action à l'éthique et à l'efficacité, notamment sociale.

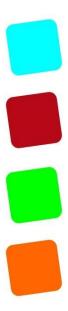
Axes d'intervention :

- Promouvoir l'éthique :
 - o ne pas chercher un profit personnel, direct ou indirect, de la charge exercée



- o mettre tout en œuvre pour assumer effectivement et avec compétence ses fonctions dans un souci de gestion performante
- Concilier gestion participative et responsabilité personnelle par l'organisation d'une participation réellement participative et son intégration au principe de la démocratie représentative
- Développer la culture de la citoyenneté active et constructive





PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Actions et méta-actions

Au cours des travaux d'écriture du PST, il est apparu que certaines actions étaient constitutives d'un dispositif global et structurant qui n'avait pas encore été avalisé par les autorités responsables.

Ces actions, dans un premier temps, n'ont pas été intégrées dans le PST, mais ont fait l'objet de l'écriture d'une « méta-action », c'est-à-dire une action portant sur une autre action à portée plus large.

Une fois le dispositif structurant adopté, le contenu du PST fera l'objet d'une mise à jour et le contenu du dispositif global sera éclaté et ventilé en plusieurs actions.

Exemple: Mettre en œuvre le Plan de cohésion sociale (PCS)

Lors de la première ébauche du PST, le *Plan de cohésion sociale* était en cours d'écriture et les différentes actions qui étaient susceptibles d'être englobées dans ce dispositif et d'impacter les objectifs opérationnels du PST ont donc fait l'objet d'une « méta-action ».

Une fois le PCS adopté par le Conseil communal, les actions en lien avec les objectifs opérationnels concernés ont été inscrites dans le PST.

Désormais, on peut donc voir apparaître dans le PST une action telle que « *Réaliser et mettre à jour une analyse globale et sociologique des différents quartiers par la réalisation d'études et d'enquêtes de quartiers, à raison de 2h/semaine (PCS)* ».

Une méthodologie du même ordre a été adoptée pour les propositions d'actions qui doivent encore faire l'objet d'une réflexion ou d'une étude globale.

Une fois la réflexion aboutie ou l'étude réalisée, les actions retenues seront intégrées dans le PST.

Exemple : Etudier le développement de services en ligne destinés au citoyen

Le développement des services en ligne nécessite d'identifier les demandes, documents et formulaires à intégrer à l'outil, de vérifier la législation y relative, d'identifier les contraintes techniques et les étapes nécessaires à la mise en place du service. Il faut également d'étudier l'intégration d'une solution de paiement en ligne, et la possibilité de permettre au citoyen d'avoir un aperçu de l'état de sa demande.

Une fois l'ensemble des éléments impactant l'action principale connus, il sera alors possible de planifier dans le temps le développement de ces services, et par la même occasion, d'en déterminer le coût global avec davantage de précision. Ce n'est qu'à ce moment que le libellé de l'action sera adapté.



Contexte et perspectives budgétaires

Le contenu initial de ce PST 2013-2018 tient compte du contexte budgétaire difficile auquel devront faire face les pouvoirs locaux, en général, et la Ville de La Louvière, en particulier, durant les prochaines années.

Ainsi, le PST louviérois, bien que déjà très dense, se concentrera au départ sur les actions qui présentent un caractère relativement sûr en termes de concrétisation, pour être ensuite enrichi d'autres propositions qui pourront s'échelonner tout au long de la mandature.

La sélection des actions s'est donc réalisée sur la base des critères suivants: l'évaluation politique (opportunité) – cette action va-t-elle bien contribuer à rencontrer l'objectif opérationnel que nous nous sommes fixé? - ainsi que la stabilité – cette action dispose-t-elle des moyens nécessaires pour sa mise en œuvre, ses sources de financement sont-elles confirmées?

Suivant cette méthodologie, le PST initial fait apparaître les actions dont le financement est acquis mais aussi celles dont les sources de financement ne sont pas confirmées, parce que tributaires de pouvoirs subsidiants, mais qui ont fait ou feront l'objet de demandes de subsides et peuvent dès lors être considérées comme des actions « revendicatrices ».

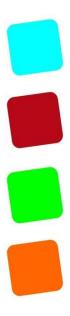
Les actions non retenues pour des raisons budgétaires ou dont le montage financier n'est pas encore réalisé ont trouvé leur place dans une « centrale de projets » qui sera activée dès que les conditions seront réunies pour un transfert vers le PST.

L'ensemble des actions présentes dans le PST ont fait l'objet d'une estimation budgétaire par les services gestionnaires. Lorsqu'il s'agissait d'une dépense à engager en 2014, l'administration a procédé à une vérification de la concordance entre les actions du PST et leur inscription au budget 2014, exercice qui pourra être reproduit chaque année lors de l'élaboration du budget communal.

Force est de constater que la budgétisation par projet pour une période allant jusqu'à 2018 s'est avérée relativement complexe parce que, d'une part, certaines actions n'ont pas encore atteint le stade de maturité nécessaire pour être budgétisées et, d'autre part, les incertitudes financières évoquées ci-dessus induisent une certaine prudence dans l'écriture des propositions envisagées. Sans oublier la relative difficulté de mettre en œuvre, dès à présent, une comptabilité analytique par projet au sein des services communaux.

Cette démarche de planification stratégique budgétisée par action participera néanmoins au développement de l'analyse prospective des finances communales par les services financiers de la Ville et du C.P.A.S., dans une perspective d'amélioration de la gestion du service public local.

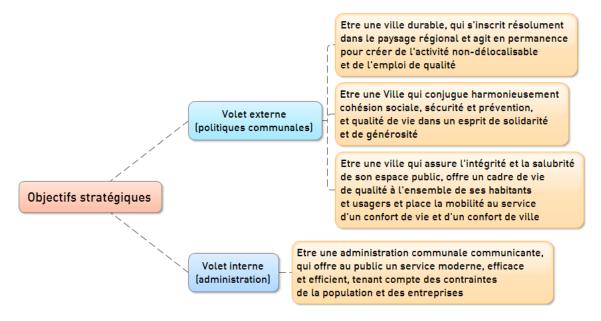




PRESENTATION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS

Stratégie globale

Le schéma ci-après présente l'articulation globale des objectifs stratégiques de la politique communale 2013-2018.



Il distingue:

- le *volet externe*, qui recense les différentes politiques communales dépassant les missions régaliennes de la Ville ;
- le *volet interne*, au sein duquel s'exprime la stratégie globale de l'administration.

Au global, la vision stratégique de la Ville de La Louvière et son implémentation – au stade actuel du projet – se construisent à partir de :

- 🚨 4 objectifs stratégiques ;
- 66 objectifs opérationnels ;
- 308 actions.



Objectif stratégique 1



Etre une ville durable, qui s'inscrit résolument dans le paysage régional et agit en permanence pour créer de l'activité non-délocalisable et de l'emploi de qualité.



En bref

1. Stimuler l'esprit d'entreprendre et accompagner les entreprises débutantes 2. Contribuer à la création d'emplois durables en consolidant le secteur de l'économie culturelle, créative, technologique et en valorisant l'économie sociale et les emplois verts (PSL) 3. Offrir les conditions d'accueil favorables à l'implantation et au maintien d'entreprises créatrices d'emploi et éco-responsables 11 / 4. Contribuer à faire du centre-ville louviérois un pôle d'attractivité régional 5. Encourager le maintien de commerces à proximité des noyaux d'habitat N/ / et participer à la valorisation des pôles commerciaux périphériques Etre une ville durable, qui s'inscrit résolument 6. Développer une offre de formation intégrée, cohérente et adaptée dans le paysage régional et agit en permanence aux besoins des travailleurs pour créer de l'activité non-délocalisable et de l'emploi de qualité 7. Renforcer la politique d'insertion professionnelle des publics fragilisés 8. Renforcer les leviers de valorisation de La Louvière et de sa région que sont la culture et le tourisme, les grands événements ainsi que les infrastructures (Louvexpo, point d'Eau...) (PSL) 9. Développer la communication de la Ville à destination des citoyens, des investisseurs et des touristes afin de valoriser les atouts de La Louvière 10. Positionner le territoire dans le paysage fluvial, routier et ferré wallon ainsi qu'européen (PSL) 11. Contribuer au développement de la supracommunalité et développer une logique de coopération transfrontalière (PSL)

Motivation

A son niveau de compétence et en collaboration avec ses partenaires, La Louvière doit lutter contre la crise économique que l'Europe traverse en soutenant la création et le développement régional d'activités génératrices d'emploi durables et en mobilisant les forces vives, publiques et privées.

La Louvière poursuivra son implication active dans la nouvelle dynamique territoriale Cœur de Hainaut, Centre d'énergies, dont elle est une des chevilles ouvrières, en défendant notamment les axes stratégiques suivants : la consolidation des secteurs des matériaux et du recyclable, de l'économie culturelle, créative et technologique ainsi que les applications environnementales et énergétiques.

Pour améliorer l'attractivité de la ville, des efforts considérables ont été déployés en termes d'infrastructures au cours de la précédente mandature: réalisation et extension de nouvelles zones d'activités économiques, rénovation de centre-ville, aménagement de l'entrée ouest de la ville, création de centres de loisirs, rénovation du



théâtre communal... Ces nouveaux atouts devront être valorisés dans le cadre de ce PST 2013-2018 et complétés par d'autres projets, liés à l'accueil des entreprises, à l'offre culturelle et touristique ou encore à la communication.

Objectifs opérationnels

Stimuler l'esprit d'entreprendre et accompagner les entreprises débutantes

Différents partenaires économiques œuvrent à l'accompagnement des entreprises en croissance. La Ville de La Louvière collaborera aux initiatives de ce tissu économique et en particulier à celles de la Maison de l'Entreprise de La Louvière, implantée depuis 2012 à côté de Louvexpo, afin d'aider les entrepreneurs start-ups, les entreprises en démarrage et de sensibiliser les citoyens à l'esprit d'entreprendre.

Actions préconisées :

- Poursuivre la politique partenariale favorisant le développement de l'esprit d'entreprendre et l'accompagnement des entreprises débutantes
- Organiser des séances d'information aux futurs entrepreneurs
- Sensibiliser les étudiants à l'esprit d'entreprendre
- Développer la stratégie d'accueil de la Ville à destination des (futurs) investisseurs (centralisation des demandes, outils web...)

Contribuer à la création d'emplois durables en consolidant le secteur de l'économie culturelle, créative, technologique et en valorisant l'économie sociale et les emplois verts (PSL)

Dans le cadre du partenariat stratégique local *Cœur du Hainaut* et en particulier de l'action « économie, recherche et formation », La Louvière participera au développement de pôles thématiques structurés autour de secteurs forts sur le plan régional: les matériaux et le recyclage ainsi que les applications environnementales et énergétiques, l'économie culturelle, créative et technologique. Certains projets sont à l'étude et tributaires des sources de financement envisageables ; ils n'apparaissent pas dans le PST initial.



- Créer un Atelier d'art et de design céramique
- Concrétiser l'ouverture du Centre de la céramique de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Améliorer les infrastructures d'accueil pour les arts de la scène
- Créer une Maison des musiques et des structures utiles aux arts de la rue
- Créer un hébergement de tourisme social
- Créer une structure permanente pour « Décrocher la lune »

Offrir les conditions d'accueil favorables à l'implantation et au maintien d'entreprises créatrices d'emploi et écoresponsables

La Ville de La Louvière souhaite poursuivre et amplifier son rôle de soutien aux entreprises en poursuivant ses démarches de collaboration aux initiatives des partenaires économiques et en facilitant les démarches administratives liées au développement de projets d'entreprises. Les actions proposées dans le cadre de cet objectif tiendront compte de la mise en place d'une *task force* qui formulera des propositions concrètes pour le redéploiement économique de la ville.

Actions préconisées :

- Collaborer avec l'IDEA à l'élaboration d'une charte pour les entreprises écoresponsables
- Organiser des séances d'information aux entreprises en termes d'écoresponsabilité
- Relayer les actions de La Maison de l'Entreprise et des partenaires actifs dans le domaine du développement économique
- Finaliser la création d'une micro-zone d'activité économique sur l'ancien site Boulonnerie Boël (URBANICA)
- Développer la stratégie d'accueil de la Ville à destination des (futurs) investisseurs (centralisation des demandes, outils web...)
- Mettre en place une stratégie permettant d'attirer des investisseurs autour du site de Garocentre (et de sa plate-forme multimodale)
- Mobiliser les forces vives, publiques et privées, au travers de la "Task Force"

Contribuer à faire du centre-ville louviérois un pôle d'attractivité régional



Lancée sur la voie de la rénovation urbaine de son centre-ville depuis une dizaine d'années, la Ville de La Louvière va poursuivre ses initiatives visant l'amélioration de l'attractivité régionale du cœur de ville.

Actions préconisées :

- Accompagner et faciliter les démarches des investisseurs
- Réaliser une étude visant la mise en œuvre d'une gestion dynamique des parkings (SDC)
- Poursuivre le travail d'amélioration de la qualité des enseignes (RCU SDC)
- Sensibiliser les propriétaires de bâtiments du centre-ville à l'impact esthétique de leur bien sur le cadre de vie
- Proposer un accompagnement administratif et technique spécifique aux propriétaires d'immeubles dont les étages sont inoccupés au-dessus de commerces
- Etudier les pistes de réhabilitation/restructuration des bâtiments communaux du centre-ville (SDC)
- Poursuivre la requalification du site Boch (SDC)
- Collaborer à la création d'un pôle multimodal sur le site de la gare du centre
- Définir une image commerciale pour le centre-ville et mener des campagnes de promotion vers la zone de chalandise potentielle (SDC)

Encourager le maintien de commerces à proximité des noyaux d'habitat et participer à la valorisation des pôles commerciaux périphériques

Parallèlement aux démarches favorisant l'attractivité commerciale du centre-ville, la Ville de La Louvière souhaite également soutenir les commerces de proximité et les pôles commerciaux périphériques, par les moyens dont elle dispose et en s'inspirant du schéma de développement commercial.

- Collaborer à l'organisation de formations à destination des commerces
- Encourager le développement d'associations de commerçants dans les pôles commerciaux périphériques (SDC)
- Promouvoir la spécialisation des pôles commerciaux existants (SDC)



Développer une offre de formation intégrée, cohérente et adaptée aux besoins des travailleurs

Le redéploiement économique de la région du Centre passera aussi par l'adéquation entre l'offre d'emploi et la formation des travailleurs. Les opérateurs de formation devront donc, de manière concertée, répondre de manière adéquate aux besoins des entreprises, tenant compte des secteurs en développement du bassin de vie *Cœur du Hainaut*, notamment. Cet objectif sera complété au fur et à mesure de l'analyse des besoins.

Actions préconisées :

- Etablir un cadastre de l'évolution des offres de formations à La Louvière et dans la région
- Etablir des partenariats afin de professionnaliser les activités spécifiques de chaque partenaire
- Développer des outils et méthodes de formation actualisés et innovants (elearning, plate-forme d'apprentissage...) dans l'enseignement communal de promotion sociale
- 🔼 Adapter l'offre de formation en langues à la demande
- Organiser des sessions de formation continuée des enseignants au sein du DEF

7. Renforcer la politique d'insertion professionnelle des publics fragilisés

Les citoyens fortement éloignés de l'emploi feront l'objet d'une attention particulière de la part des opérateurs sociaux et de formation, afin de pouvoir augmenter leurs chances d'insertion socioprofessionnelle.

- Etudier la possibilité de créer une filière d'entreprises d'économie sociale dans le domaine de la restauration
- Développer un parcours de redynamisation entre insertion sociale et insertion socioprofessionnelle
- Acquérir un outil informatique permettant de croiser les profils des personnes en situation d'insertion socioprofessionnelle avec les besoins des partenaires
- Maintenir un taux d'occupation maximal des postes d'économie sociale
- Développer le réseau de partenaires actifs dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle (CPAS, IFAPME, MRC, ...)



- Poursuivre l'organisation des sessions d'orientation et de guidance des apprenants (enseignement de promotion sociale)
- Renforcer les leviers de valorisation de La Louvière et de sa région que sont la culture et le tourisme, les grands événements ainsi que les infrastructures (Louvexpo, point d'Eau...) (PSL)

Le patrimoine touristique et culturel de La Louvière est riche à plus d'un titre: vestiges industriels exceptionnels, reconnus par l'UNESCO, musées de renom, créativité artistique foisonnante. Des infrastructures telles que le Centre aquatique sportif et de loisirs ou encore le Louvexpo sont venus plus récemment compléter l'éventail de ces leviers de valorisation de la ville. L'objectif de ce PST 2013-2018, dans la continuité de l'élan initié par l'opération « La Louvière, Métropole Culture 2012 », est de poursuivre les efforts de mise en valeur de ce potentiel d'attractivité louviérois.

- Créer un bureau des grands événements
- Créer une structure permanente pour « Décrocher la lune » et organiser l'édition de 2015
- Créer un hébergement de tourisme social à destination des individuels et des groupes scolaires
- Mettre en œuvre le plan Wallonie cyclable en lien avec la politique touristique de la ville
- Etudier la création d'une billetterie informatisée et centralisée pour les opérateurs culturels/touristiques
- Mettre en place une stratégie commune entre le CCRC et Louvexpo (programmation, marketing)
- Valoriser les entrées de ville
- Aménager une aire de jeux extérieurs au point d'Eau
- Aménager les abords du point d'Eau
- Concrétiser l'ouverture du Centre de céramique de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Aménager le site des étangs de Strépy
- Créer un comité de concertation entre le secteur muséal, le CCRC et la Maison du tourisme
- Créer un PASS d'offres forfaitaires (minitrip) pour les sites UNESCO



- Consolider la politique événementielle sur les sites UNESCO (« WE au bord de l'eau » et « Cité Métisse »)
- Organiser des visites quidées de La Louvière, générales ou thématiques
- S'inscrire de manière active dans la dynamique de l'opération *Mons 2015*

Développer la communication de la Ville à destination des citoyens, des investisseurs et des touristes afin de valoriser les atouts de La Louvière

Dans un contexte favorisant les démarches d'information personnalisées et dynamiques, La Louvière doit se positionner, adopter une démarche proactive et s'investir dans le développement d'applications et de modules interactifs de communication avec le citoyen, participant ainsi à l'attractivité de la ville.

Actions préconisées :

Elaborer une stratégie sur le développement des technologies web et de la communication

Positionner le territoire dans le paysage fluvial, routier et ferré wallon ainsi qu'européen (PSL)

Via notamment la mise en place d'une *task force* eau-rail, le plan d'actions de *Cœur du Hainaut* prévoit d'assurer l'intégration et le positionnement des stratégies de développement local dans les stratégies régionale et européenne.

Cet objectif intégrera la valorisation de la plate-forme multimodale GAROCENTRE.

Actions préconisées :

Contribuer activement à la stratégie préconisée dans le cadre de Cœur du Hainaut

Contribuer au développement de la supracommunalité et développer une logique de coopération transfrontalière (PSL)

Réunis au sein du partenariat stratégique local (PSL), les forces vives de Cœur du Hainaut ont fait le pari de l'insertion de leur région dans le tissu économique régional et européen.



Cet objectif passera notamment par la négociation et l'instauration de nouvelles formes de coopération supracommunale et transfrontalière.

Actions préconisées :

Participer activement à la stratégie préconisée dans le cadre de Cœur du Hainaut

Indicateurs de résultat

- Taux d'emploi emploi salarié/indépendant
- Nombre de nouvelles entreprises créées
- Nombre de sans-emploi
- Nombre d'étudiants sensibilisés à l'esprit d'entreprendre
- Nombre de personnes en cours de formation/ayant suivi une formation dans un des secteurs visés par la politique de redéploiement économique de la région
- Nombre de signataires de la charte éco-responsable destinées aux entreprises/partenaires impliqués
- Mombre de sollicitations de la Ville par les entreprises (via internet, permanences, accueil personnalisé...) / prise en charge du dossier ou réponse à la demande
- Nombre de places de parkings en centre-ville/fréquentation des parkings du centre-ville
- Nombre de commerces
- Nombre de chalands
- Nombre de cellules commerciales vides
- Mombre de participants aux formations à destination des commerces
- Mombre de personnes sensibilisées, au travers de campagnes de communication, à l'amélioration de l'attractivité du centre-ville louviérois
- Nombre de membres d'associations de commerçants dans les pôles commerciaux périphériques
- Indice de spécialisation des pôles commerciaux
- Pourcentage de mises à l'emploi article 60 et 61
- Nombre d'emplois d'économie sociale
- Nombre d'apprenants ayant bénéficié d'une orientation/guidance dans le cadre de leur parcours de formation professionnelle
- Nombre d'actions communes entre le CCRC et Louvexpo



- Nombre de nuitées touristiques / fréquentation de l'hébergement de tourisme social
- Fréquentation / participation citoyenne aux grands événements louviérois
- Fréquentation des attractions touristiques et muséales par les Louviérois/non Louviérois
- Mombre de visiteurs à La Louvière dans le cadre de *Mons 2015*
- Pourcentage de réalisation des actions du plan de gestion des sites UNESCO
- Nombre de km de sentiers touristiques aménagés

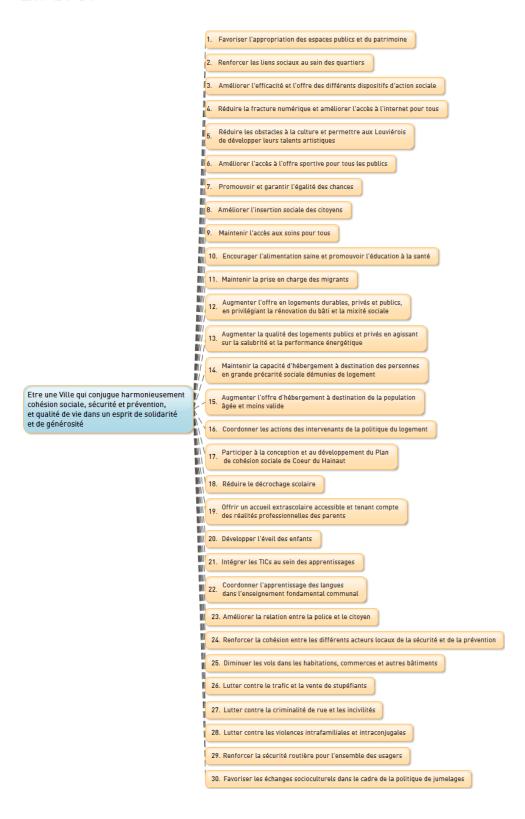


Objective stratégique 2



Etre une Ville qui conjugue harmonieusement cohésion sociale, sécurité et prévention, et qualité de vie dans un esprit de solidarité et de générosité

En bref





Motivation

Cohésion sociale, sécurité et prévention, et qualité de vie sont autant de dimensions à prendre en considération dans la définition de la stratégie communale pour la mandature en cours.

Cohésion sociale, parce que chacun doit pouvoir satisfaire ces besoins fondamentaux que sont l'accès au logement, à l'enseignement, à la santé, à la culture ou encore au sport, quel que soit son statut social, son niveau de revenus, ou encore sa capacité à se déplacer.

Sécurité et prévention, parce que La Louvière est la cinquième ville de Wallonie. Avec une population de près de 80.000 habitants et un territoire étendu, elle est confrontée à des problèmes sociétaux spécifiques aux grandes villes, comme un réseau routier encombré aux heures de pointe, ou encore une petite criminalité en centre-ville et aux abords des écoles, par exemple. Ces dimensions méritent que l'autorité communale déploie des moyens stratégiques afin d'améliorer son cadre de vie.

Qualité de vie, parce que la Ville de La Louvière doit être agréable à vivre pour ses usagers, qu'ils y habitent, y travaillent ou y passent tout simplement. Il s'agit dès lors de lutter contre les nuisances de toutes formes et optimiser la mise en œuvre des moyens susceptibles d'améliorer la qualité de vie des Louviérois, en leur permettant notamment de concilier au mieux l'ensemble de leurs contraintes, qu'elles soient familiales, professionnelles, ou ayant trait à la mobilité.

Enfin, la solidarité et la générosité sont des valeurs essentielles à prendre en compte de manière transversale, pour que personne ne soit oublié par la politique communale.

Objectifs opérationnels

1. Favoriser l'appropriation des espaces publics et du patrimoine

Suite aux importants travaux de rénovation des espaces publics entrepris ces dernières années et notamment à la reconnaissance de différents sites par l'UNESCO, la Ville de La Louvière a souhaité encourager la réappropriation des espaces publics rénovés et la mise en valeur de son patrimoine par la mise en place d'activités et d'animations diverses.

Actions préconisées :

Réaliser annuellement un aménagement saisonnier de la place Maugrétout de la mi-mai à début juin



- Réaliser annuellement un aménagement saisonnier de la place Maugrétout pendant 17 jours aux environs de la première quinzaine d'août
- Réaliser annuellement un aménagement saisonnier de la place Maugrétout le dernier week-end d'octobre
- Réaliser annuellement une animation saisonnière sur le thème de l'hiver durant le mois de décembre
- Etablir un plan annuel d'animations sur l'entité
- Etablir un plan d'aménagements temporaires des espaces publics du centreville
- Organiser annuellement l'événement « Cité Métisse » sur le site de Bois-du-Luc
- Organiser annuellement l'événement « Week-end au bord de l'eau » sur le site du canal historique du Centre
- Valoriser le concept Unesco auprès de la population

2. Renforcer les liens sociaux au sein des quartiers

Dans un esprit de cohésion sociale globale, de solidarité, et de lutte contre les nuisances, il y a lieu d'encourager le renforcement des liens sociaux au sein des quartiers par le développement d'activités diverses. Il convient également d'assurer la cohérence de l'action communale en regard des besoins constatés sur le terrain. Cet objectif est étroitement lié à la mise en œuvre du plan de cohésion sociale.

- Réaliser et mettre à jour une analyse globale et sociologique des différents quartiers par la réalisation d'études et d'enquêtes de quartiers, à raison de 2h/semaine (PCS)
- Maintenir les synergies avec les partenaires et les citoyens par l'organisation de réunions de coordination sociale de quartier à raison d'une par trimestre et par quartier (PCS)
- Intégrer les comités de quartier et associations de citoyens lors de l'organisation d'évènements (PCS)
- Permettre l'accès à l'information et optimaliser les relais vers les institutions en réalisant une permanence sociale hebdomadaire de 2h/semaine sur les différents quartiers de l'entité (PCS)
- Organiser des réunions de coordination mensuelles entre les partenaires actifs au sein des maisons de quartier et antennes citoyennes (PCS)



- Favoriser la connaissance interpersonnelle des habitants d'un même quartier en organisant dans un lieu commun des activités à caractère festif, culturel, pédagogique...(PCS)
- Diminuer le sentiment d'insécurité dans les quartiers en augmentant la présence des éducateurs de rue à raison de 20 heures de zonage par semaine (PCS)
- Développer les activités du Réseau Solidarité Femmes de La Louvière (PCS)

3. Améliorer l'efficacité et l'offre des différents dispositifs d'action sociale

Différents opérateurs sont actifs sur le territoire louviérois et assurent le fonctionnement de dispositifs à vocation sociale. Il y a lieu d'améliorer le fonctionnement de ces différents dispositifs, et d'encourager la création de dispositifs supplémentaires afin de permettre aux plus démunis de satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Actions préconisées :

- Evaluer annuellement les dispositifs existants et lister les besoins éventuellement non rencontrés
- Proposer des formations continues à destination des professionnels du réseau local d'action sociale
- Mettre en œuvre les plans d'actions annuels du Réseau social urbain de La Louvière (RSULL)
- Etablir un plan d'actions annuel pour la période de grand froid
- Etablir un plan d'actions annuel pour la période de fortes chaleurs
- Mettre en place une épicerie sociale à destination des plus démunis, en collaboration avec les grandes surfaces et les organismes de distribution alimentaire
- Concrétiser une relation de partenariat entre les écoles de l'entité et le CPAS afin de faciliter une intervention en faveur des enfants précarisés

4. Réduire la fracture numérique et améliorer l'accès à l'internet pour tous

L'utilisation de l'outil informatique et d'internet sont désormais ancrés dans la vie courante de la majorité des citoyens. Ils peuvent ainsi être perçus, aujourd'hui, comme des moyens de lutte contre l'exclusion sociale, puisqu'ils permettent à chacun de



s'informer, de réaliser des démarches administratives, ou encore de cultiver des liens sociaux. Il convient de permettre à chacun d'accéder à ces outils.

Actions préconisées :

- Coordonner l'action des différents acteurs communaux en matière de formation liée à l'acquisition des compétences numériques
- Coordonner les activités des EPN gérés par les différents opérateurs communaux
- Assurer l'ouverture régulière des EPN gérés par les opérateurs communaux
- Assurer 1440 heures de formation PMTIC par an au sein du Centre Indigo, à destination du public orienté par le CPAS
- Intégrer l'offre de l'enseignement communal de promotion sociale dans la gestion globale de la problématique

5. Réduire les obstacles à la culture et permettre aux Louviérois de développer leurs talents artistiques

L'accès à la culture, aujourd'hui, ne devrait faire l'objet d'aucune forme de discrimination, qu'elle soit liée à la situation sociale ou physique des individus. Chaque citoyen doit pouvoir accéder à l'offre culturelle présente sur le territoire, et bénéficier d'une structure adaptée au développement de ses talents artistiques.

Des actions seront encore identifiées afin d'atteindre cet objectif opérationnel, après concertation de l'ensemble des opérateurs concernés.

Actions préconisées :

- Assurer, de manière continue, la distribution de tickets Article 27 aux personnes aidées par le CPAS
- Mener une politique des prix et instaurer des réductions pour les jeunes et les personnes à faible revenu afin de leur permettre de participer aux activités culturelles
- Orienter l'apprentissage de l'éveil dans l'enseignement fondamental communal vers les expressions artistiques

6. Améliorer l'accès à l'offre sportive pour tous les publics

L'accès à la pratique sportive ne devra faire l'objet d'aucune discrimination. Cette amélioration de l'accès à l'offre passera notamment par l'amélioration des



infrastructures sportives, et l'organisation d'événements sportifs accessibles à l'ensemble des citoyens.

Actions préconisées :

- Construire une salle de gymnastique spécifique
- Aménager le bloc vestiaire d'Houdeng
- Rénover la piste d'athlétisme
- Rénover le bloc vestiaire de Maurage
- Réaliser l'extension de la salle omnisports de Strépy-Bracquegnies (sports de combat)
- Réaliser chaque année une action PasSport
- Poursuivre, chaque année, l'organisation du jogging des ascenseurs
- Organiser annuellement une journée des enfants
- Poursuivre l'organisation d'événements sportifs récurrents

7. Promouvoir et garantir l'égalité des chances

L'égalité des chances est une valeur sociétale fondamentale qui mérite d'être abordée dans le développement de la stratégie communale. Cette valeur devra être intégrée transversalement dans l'action de l'administration.

Actions préconisées :

- Etablir un plan d'actions relatif à la mise en œuvre des 9 critères de la charte « égalité des chances » de la Région Wallonne tant à l'interne (membres du personnel, des instances décisionnelles) qu'à l'externe (citoyens)
- Accueillir les enfants porteurs d'un handicap léger dans l'ensemble des plaines de jeux organisées durant les vacances scolaires
- Organiser, chaque année, durant l'été, un centre de vacances spécifique à destination des enfants porteurs d'un handicap lourd

8. Améliorer l'insertion sociale des citoyens

L'insertion sociale d'un individu, de quelque nature qu'elle soit, constitue un premier pas vers l'indépendance et l'autonomie. Il convient dès lors de l'améliorer dans ses différentes dimensions, et de la considérer, pour les personnes qui en ont besoin, comme un tremplin vers un futur parcours d'insertion socioprofessionnelle.



- Adapter en permanence l'offre de formation proposée par l'enseignement communal de promotion sociale aux besoins du public
- Poursuivre l'accompagnement des locataires dits « chaotiques »
- Poursuivre le projet d'aide à la recherche de logements « Logetoît »
- Organiser des réunions régulières « service social général/insertion socioprofessionnelle/redynamisation/insertion sociale » au sein du CPAS
- Maintenir l'offre en matière d'ateliers d'insertion sociale proposés annuellement

9. Maintenir l'accès aux soins pour tous

L'accès aux soins de santé est un droit fondamental ne pouvant être absent de la stratégie communale, notamment dans un souci de lutte contre la grande pauvreté. Dans cette optique, la Ville assure, collabore ou encourage le fonctionnement de différents dispositifs permettant aux plus démunis d'accéder à ces soins.

Actions préconisées :

- Poursuivre l'existence de la « Carte pharmaceutique » à destination des usagers mutuellistes
- Participer au projet fédéral « MediPRIMA » à destination des usagers non mutuellistes
- Enrichir les activités du « Relais Santé »

Encourager l'alimentation saine et promouvoir l'éducation à la santé

L'approche de la santé passe aussi par un volet préventif, plus encore dans le cadre d'une programmation stratégique à long terme. Une alimentation saine et un apprentissage des « bonnes pratiques » en matière de préservation de la santé constituent dès lors des éléments stratégiques incontournables, notamment dans le cadre de la lutte contre les maladies cardio-vasculaires.

- Organiser des visites pédagogiques à la Ferme Delsamme, à destination de tous les publics
- Assurer une animation pédagogique hebdomadaire en matière d'alimentation saine dans les ateliers d'insertion sociale auprès d'un public précarisé
- Développer les points de vente et les marchés bios et de proximité dans l'entité



- Assurer la promotion des produits locaux, bio ou issus de l'agriculture raisonnée vers les citoyens, les élèves/étudiants et les acteurs de l'Horeca
- Assurer chaque année au moins une animation relative à une thématique santé à destination des publics précarisés (usagers du Relais Santé, bénéficiaires du Revenu d'Intégration, Insertion Sociale et Socioprofessionnelle, services partenaires)
- Etablir un plan d'actions annuel visant à favoriser des choix sains en matière de santé dans les écoles communales fondamentales

11. Maintenir la prise en charge des migrants

A l'heure actuelle, les flux migratoires constituent une réalité ne pouvant être négligée par les pouvoirs locaux. Il convient dès lors d'intégrer cette dimension à la stratégie communale et ce, dans un souci notamment d'accompagnement et d'intégration.

Actions préconisées :

- Maintenir l'offre quantitative de formations axées spécifiquement sur le droit des étrangers et l'interculturalité
- Maintenir le service social spécialisé en droit des étrangers du CERAIC dans sa mission d'accompagnement des personnes étrangères
- Maintenir un espace bilan social primo-arrivants sur l'entité
- Mettre en place une concertation sur la thématique de la prise en charge des sans-papiers et des orientations possibles pour ce public

Augmenter l'offre en logements durables, privés et publics, en privilégiant la rénovation du bâti et la mixité sociale

L'offre en logements de qualité à des prix abordables satisfait difficilement l'ensemble des demandes des citoyens. C'est pourquoi il convient d'intégrer cette dimension à la stratégie communale et ce, afin que chaque Louviérois puisse accéder à un logement sain correspondant à ses besoins et à ses capacités financières.

- Procéder à la vente de 32 parcelles du lotissement Saint-Julien à des particuliers
- Proposer à chaque programme communal d'actions en matière de logement des projets de création de logements durables, adaptés et modulables qui répondent aux besoins spécifiques des opérateurs logement actifs sur l'entité



- Réaliser une étude de coûts et de faisabilité relative à la réalisation d'un projet expérimental d'habitat kangourou
- Poursuivre le recensement des immeubles inoccupés et proposer à chaque propriétaire d'un bien taxé un accompagnement ayant pour objectif de remettre le bien sur le marché immobilier
- Proposer un accompagnement administratif et technique spécifique aux propriétaires d'immeubles dont les étages sont inoccupés au-dessus de commerces
- Organiser des rencontres entre les acteurs de la politique communale du logement et les propriétaires de logements inoccupés ou insalubres

13. Augmenter la qualité des logements publics et privés en agissant sur la salubrité et la performance énergétique

De nombreux Louviérois sont confrontés à des problèmes ayant trait à la qualité globale de leur logement. Dans un souci, notamment, de prévention des risques sanitaires et des situations de surendettement liées à un faible niveau de performance énergétique, il est nécessaire de permettre à un maximum de citoyens d'accéder à un logement durable.

- Poursuivre la visite systématique d'un immeuble avant de procéder au renouvellement d'un permis de location
- Poursuivre les contrôles sur terrain de la qualité des logements en regard de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30/08/2007 déterminant les critères minimaux de salubrité et surpeuplement
- Poursuivre le contrôle du respect des normes minimales de salubrité et de performance énergétique lors de chaque demande de permis d'urbanisme relative à la création de logement
- Appliquer les amendes administratives prévues dans le nouveau *Code du logement et de l'habitat durable*, et particulièrement dans le cas de biens loués inhabitables, surpeuplés et/ou insalubres
- Créer un règlement communal visant la division des bâtiments existants en plusieurs logements afin de lutter contre le phénomène de « garnis »
- Poursuivre les activités du tuteur énergie du CPAS
- 🚇 Poursuivre les animations relevant de la « guidance sociale énergétique »



14. Maintenir la capacité d'hébergement à destination des personnes en grande précarité sociale démunies de logement

Une partie de la population louviéroise vit dans des conditions particulièrement précaires et n'a pas accès à un logement. Il y a lieu de tenir compte de cette réalité sociologique et de maintenir la capacité d'accueil destinée à ce public.

Actions préconisées :

Poursuivre le fonctionnement de l'abri de nuit

Augmenter l'offre d'hébergement à destination de la population âgée et moins valide

Le phénomène global de vieillissement de la population nécessite une adaptation des infrastructures destinées à accueillir nos aînés, en vue de pouvoir répondre au mieux aux besoins sociétaux actuels et futurs.

Actions préconisées :

- Finaliser les travaux d'extension et de reconditionnement de la Résidence les Aubépines
- Finaliser la transformation de l'ex Hôpital civil en une résidence-services de 20 logements

Coordonner les actions des intervenants de la politique du logement

La politique communale en matière de logement est répartie entre différents opérateurs actifs sur le territoire, dépendant directement de l'autorité communale ou non. Dans un souci d'amélioration de l'efficacité et de la cohérence globales des actions de ces différents opérateurs, il convient de mettre sur pied des mécanismes de coordination stratégique.

- Etablir et tenir à jour un cadastre des logements gérés par le CPAS et ses partenaires, en précisant leurs destinations
- Préparer un « guide du logement à La Louvière »



- Créer dans la nouvelle cité administrative un guichet unique de l'information relative au logement (primes logement et énergie, conseils techniques et urbanistiques, prise en gestion...)
- Publier régulièrement des articles portant sur la thématique logement dans La Louvière à la une et sur le site web de la Ville
- Organiser 2 fois/an une plate-forme logement

Participer à la conception et au développement du Plan de cohésion sociale de Coeur du Hainaut

La ville de La Louvière s'inscrit territorialement dans une zone de vie plus large. Il convient de tenir compte de ces nouvelles références territoriales, qui par des mécanismes d'alliance avec les autres acteurs actifs sur ces nouveaux territoires, sont susceptibles de nous permettre d'augmenter le poids des revendications communales, et de réaliser des économies d'échelle.

Actions préconisées :

Participer aux réunions concernant le *Plan de Cohésion Sociale / Cœur du Hainaut*

18. Réduire le décrochage scolaire

Une scolarité réussie constitue un investissement pour l'avenir des jeunes Louviérois, tant socialement que professionnellement. Il y a lieu d'intégrer cette dimension à la stratégie communale, et ce afin d'en récolter les fruits à long terme.

Actions préconisées :

- Définir une méthode uniformisée d'identification des problématiques pédagogiques
- Elaborer et mettre en œuvre des stratégies de remédiation dans l'enseignement fondamental communal

Offrir un accueil extrascolaire accessible et tenant compte des réalités professionnelles des parents

Les obligations parentales constituent trop souvent un frein à l'insertion professionnelle. Il convient d'investir sur cette dimension, qui améliorera la qualité de



vie des Louviérois en permettant de concilier au mieux vies familiale et professionnelle.

Actions préconisées :

- Organiser et gérer annuellement les centres de vacances durant 8 semaines, réparties entre les vacances scolaires de printemps et d'été, accessibles à tous les enfants âgés de 2,5 à 15 ans de l'entité louviéroise
- Organiser des activités dans les maisons de quartier et antennes citoyennes à destination d'un public âgé de 2,5 à 15 ans, à raison d'un minimum de 2 heures par semaine, en faisant la promotion de l'accès à des droits fondamentaux tels que la culture et le sport, et ce durant toute la mandature (PCS)
- Diffuser annuellement aux parents des enfants de l'entité âgés de 2,5 à 15 ans un guide « extrascolaire »

20. Développer l'éveil des enfants

Les enfants en âge de scolarité sont en pleine phase d'apprentissage. La Ville de La Louvière souhaite leur permettre d'explorer des horizons divers.

Actions envisagées :

- Assurer chaque année au sein du Musée lanchelevici l'organisation d'activités didactiques à destination du public scolaire de l'enseignement fondamental
- Créer une relation durable de partenariat « Ecoles fondamentales communales » avec le Conservatoire et/ou l'académie de musique
- Maintenir, à destination du public scolaire de l'enseignement fondamental, l'organisation d'activités didactiques au sein du Réseau louviérois de lecture publique

21. Intégrer les TICs au sein des apprentissages

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont sans cesse plus présentes dans les démarches de la vie quotidienne. Il convient par conséquent de tenir compte de ce constat, et de préparer au mieux les générations futures à évoluer dans un monde où le recours à la technologique numérique ne devrait que croître.

Actions envisagées :

Réaliser une étude relative au développement, dans l'enseignement communal, de projets d'école visant à l'intégration des TICs au sein des apprentissages



- Réaliser une étude relative à la mise en œuvre, au sein d'un établissement du réseau d'enseignement communal, d'un projet pilote relatif au concept d'école numérique et à son évaluation
- Equiper chaque implantation de l'enseignement communal de niveau primaire ordinaire fondamental, secondaire spécialisé et de promotion sociale d'un centre cyber
- Former les gestionnaires et les utilisateurs des centres cyber
- Etendre progressivement la notion d'école numérique à l'ensemble des écoles communales sur base des résultats de l'évaluation du projet pilote

22. Coordonner l'apprentissage des langues dans l'enseignement fondamental communal

A l'heure de la mondialisation et du développement continu des solutions de communication et de mobilité, l'apprentissage des langues, plus encore en Belgique, où trois langues officielles cohabitent sur un territoire peu étendu, constitue une dimension stratégique ne pouvant être éclipsée. Il convient dès lors, et ce dès les premières phases de l'apprentissage scolaire, de dispenser un enseignement de qualité uniforme dans l'ensemble du réseau d'enseignement fondamental communal.

Actions envisagées :

Déterminer et faire appliquer un programme commun sur base du CECR (cadre européen commun de référence) et compte tenu des spécificités liées à l'immersion linguistique

23. Améliorer la relation entre la police et le citoyen

Les services de Police, comme les autres services publics, sont avant tout des services actifs au bénéfice du citoyen. Malgré cette réalité, ils souffrent parfois d'a priori négatifs auprès d'une partie de la population. Il convient par conséquent de prévoir la mise en place de différents mécanismes qui permettront d'améliorer l'indice de satisfaction des Louviérois, et par la même occasion, d'améliorer la relation entre la Police et le citoyen.

Actions envisagées :

Mettre en œuvre le Plan Zonal de Sécurité des services de police

24. Renforcer la cohésion entre les différents acteurs locaux de la sécurité et de la prévention



Plusieurs opérateurs interviennent sur cette matière sur le territoire communal. Il convient par conséquent de coordonner leurs actions dans un souci de cohérence globale et d'utilisation optimale des moyens à disposition de ces différents opérateurs.

Actions envisagées :

- Programmer des réunions trimestrielles entre les différents acteurs impliqués dans la politique de prévention locale
- Elaborer un plan annuel d'actions coordonnées entre les acteurs locaux de la sécurité et de la prévention

25. Diminuer les vols dans les habitations, commerces et autres bâtiments

Les phénomènes de vols constituent une nuisance importante pour l'ensemble de la population louviéroise, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises, ou même de l'autorité publique. Il y a donc lieu d'investir stratégiquement dans la lutte contre ce fléau, en alliant les moyens mis à disposition des différents acteurs communaux en matière de sécurité et de prévention.

Actions envisagées :

- Mettre en œuvre le plan stratégique de sécurité et de prévention 2014-2017
- Mettre en œuvre le Plan Zonal de Sécurité des services de police

26. Lutter contre le trafic et la vente de stupéfiants

Le trafic et la vente de stupéfiants sont constitutifs d'une nuisance sociale généralisée sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement encore aux abords des écoles. Une attention toute particulière doit être accordée à la définition d'une stratégie de lutte contre ce fléau.

Actions envisagées :

- Mettre en œuvre le plan stratégique de sécurité et de prévention 2014-2017
- Mettre en œuvre le Plan Zonal de Sécurité des services de police

27. Lutter contre la criminalité de rue et les incivilités

La criminalité de rue et les incivilités de tous types sont des facteurs susceptibles d'agir négativement sur la qualité de vie des Louviérois. L'autorité publique se doit par



conséquent de définir une stratégie qui lui permettra d'endiguer au mieux ces phénomènes.

Actions envisagées :

- Mettre en œuvre le plan stratégique de sécurité et de prévention 2014-2017
- Mettre en œuvre le Plan Zonal de Sécurité des services de police

28. Lutter contre les violences intrafamiliales et intraconjugales

Les violences intrafamiliales et intraconjugales, bien que parfois peu visibles, constituent un réel problème auquel l'autorité publique ne peut rester insensible. Il est donc nécessaire de définir une stratégie d'action qui permettra d'endiguer au mieux ce phénomène.

Actions envisagées :

- Mettre en œuvre le plan stratégique de sécurité et de prévention 2014-2017
- Mettre en œuvre le Plan Zonal de Sécurité des services de police

29. Renforcer la sécurité routière pour l'ensemble des usagers

Compte tenu de l'augmentation continue du parc automobile, et des encouragements à l'utilisation de moyens de locomotion alternatifs susceptibles de placer l'individu dans une position d'« usager faible », une attention particulière est portée à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire louviérois. Pour ce faire, une stratégie doit être clairement définie en concertation avec les différents intervenants locaux.

Actions envisagées :

- Mettre en œuvre le plan stratégique de sécurité et de prévention 2014-2017
- Mettre en œuvre le Plan Zonal de Sécurité des services de police

30. Favoriser les échanges socioculturels dans le cadre de la politique de jumelages



La Ville de La Louvière a concrétisé des jumelages avec plusieurs villes étrangères. Il y a lieu désormais d'en récolter les fruits via la mise en œuvre de mécanismes d'échanges culturels internationaux.

Actions envisagées :

Impliquer les villes jumelées dans les activités culturelles de la ville

Indicateurs de résultat

- Affluence du public lors de l'organisation d'événements
- Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (IWEPS)
- Fréquentation des maisons de quartier/EPN
- Nombre de personnes prises en charge par les différents dispositifs d'action sociale
- Mombre de services/dispositifs d'action sociale présents sur le territoire
- Nombre de connexions internet domestiques
- Nombre d'heures de formation dispensées par les différents opérateurs
- Taux de passage des ateliers d'insertion sociale vers la cellule de redynamisation ou le service d'insertion socioprofessionnelle du CPAS
- Chiffres de ventes de produits BIO
- Résultats d'enquêtes citoyennes
- Nombre de logements créés ou réhabilités
- Nombre d'arrêtés d'insalubrité/refus de permis de location/refus de permis d'urbanisme
- Nombre de crédits FRCE (Fonds de Réduction du Coût des Energies)
- Capacité d'hébergement public à destination des personnes âgées
- Plages horaires couvertes par les services d'accueil extrascolaire
- Nombre d'enfants ayant utilisé les TICs durant leur apprentissage dans l'enseignement fondamental communal
- Nombre de vols dans les habitations, commerces et autres bâtiments
- Nombre d'accidents de roulage
- Nombre de blessés légers/blessés graves/tués dans des accidents de la route

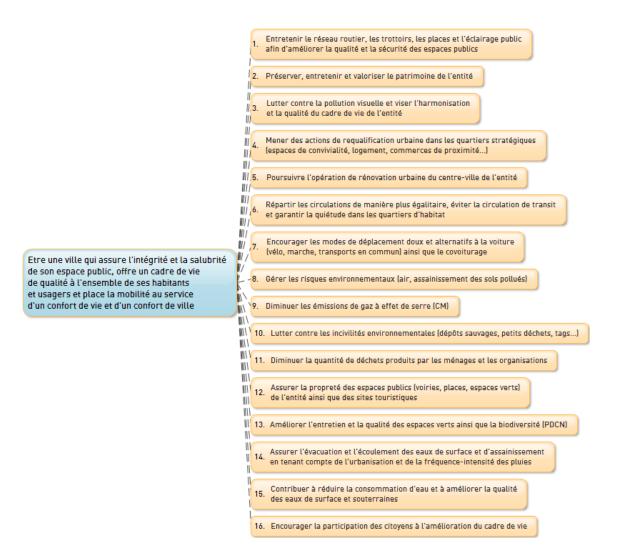


Objectif stratégique 3



Etre une ville qui assure l'intégrité et la salubrité de son espace public, offre un cadre de vie de qualité à l'ensemble de ses habitants et de ses usagers et place la mobilité au service d'un confort de vie et d'un confort de ville

En bref



Motivation

Afin de relever le défi de l'attractivité et d'augmenter la qualité de vie de ses habitants, La Louvière s'engage à mener une politique volontariste en matière de protection de l'environnement. Cette ambition passe par la mise en œuvre d'actions particulières aux domaines de la mobilité, des espaces verts, de l'aménagement opérationnel, de la salubrité publique, de l'énergie...

Mise en œuvre du Plan Wallonie cyclable, du Plan de Prévention des déchets, du Plan communal de développement de la nature, de la campagne beLLe viLLe, élaboration et réalisation du Plan d'actions pour l'énergie durable... tous ces dispositifs participeront à l'atteinte de cet objectif ambitieux d'amélioration du cadre de vie, enrichis par des



actions liées notamment à la revitalisation des quartiers stratégiques, à la gestion du patrimoine ou encore à l'entretien des espaces publics.

Objectifs opérationnels

Entretenir le réseau routier, les trottoirs, les places et l'éclairage public afin d'améliorer la qualité et la sécurité des espaces publics

La Louvière, c'est 435 km de réseau routier. L'entretien structurel de ces voiries et trottoirs est indispensable pour le confort des utilisateurs, mais surtout pour leur sécurité, ce qui fait de cet objectif une des priorités de la politique communale, rendue possible notamment grâce au Fonds d'investissement de la Wallonie.

Actions préconisées :

- Mettre en œuvre le programme de réparation des espaces publics
- Etudier la possibilité de réaliser des marchés conjoints avec les impétrants afin de diminuer les coûts d'entretien des espaces publics

2. Préserver, entretenir et valoriser le patrimoine de l'entité

Bâtiments communaux, biens publics classés, peintures/sculptures..., La Louvière compte un patrimoine mobilier et immobilier important qu'il convient de gérer / conserver / restaurer de manière la plus efficace et durable possible. La concertation améliorée entre les différents acteurs chargés de l'entretien du patrimoine constituera un des éléments favorisateurs de cette ambition.

- Faire réaliser une fiche d'état sanitaire de tous les biens publics classés dont la Ville et le CPAS sont propriétaires
- Entretenir le patrimoine immobilier communal pour maintenir la sécurité des usagers et leur bien-être au travail
- Assurer la conservation et la restauration des œuvres appartenant à la ville ou dont la gestion est confiée à la Ville
- Coordonner les différentes interventions liées à la gestion du patrimoine artistique et aux œuvres d'art public (entretien, restauration...)



3. Lutter contre la pollution visuelle et viser l'harmonisation et la qualité du cadre de vie de l'entité

La rénovation du centre-ville et la requalification de nombreux quartiers stratégiques de l'entité durant la précédente mandature ont permis une amélioration significative du cadre de vie louviérois. Cependant, malgré ces investissements publics conséquents, il reste un travail important à réaliser avec le secteur privé/les particuliers pour lutter contre la pollution visuelle et augmenter la qualité des espaces publics.

Actions préconisées :

- Poursuivre le travail d'amélioration de la qualité des enseignes (cf. RCU SDC)
- Sensibiliser les propriétaires de bâtiments du centre-ville à l'impact esthétique de leur bien sur le cadre de vie
- Soutenir les propriétaires dans la rénovation de leur bien (conseils et information sur les aides financières de la Wallonie)
- 🔼 Adopter une charte interne sur l'installation du mobilier urbain
- Valoriser les entrées de ville

4. Mener des actions de requalification urbaine dans les quartiers stratégiques (espaces de convivialité, logement, commerces de proximité...)

Places de Trivières, d'Aimeries et du Souvenir, de Goegnies, de Besonrieux, de Bracquegnies, du Trieu, site Dambot (le point d'Eau), site Ubell (Louvexpo & Co), site Boch (parc, commerces, musée...), espaces publics du centre-ville... La Louvière, grâce principalement au soutien de la Politique des Grandes Villes, de la Wallonie et des Fonds FEDER, s'est engagée sur la voie de la rénovation et de la requalification urbaine au travers de nombreux projets d'amélioration de son cadre de vie. Elle poursuivra sa démarche par la finalisation des chantiers en cours et la concrétisation de nouveaux projets, en fonction des moyens budgétaires disponibles.

- Mettre en œuvre l'étude « Plan couleurs » pour le quartier Abelville (projet participatif)
- Mettre à jour l'inventaire des sites à réaménager et des sites pollués
- Poursuivre la requalification du site Boch
- Contribuer à la création d'un pôle multimodal sur le site de la gare du centre



- Requalifier le guartier de la Cour Pardonche
- Réhabiliter le site de l'école Fidèle Mengal (rue de Bouvy)
- Réhabiliter le site Favetta par la construction d'un éco-quartier
- Aménager une zone d'activités économiques mixte, une petite zone de logements et une large zone verte sur le site de La Croyère
- Aménager une zone permettant l'implantation d'un commerce et la valorisation des liaisons vertes sur le site "Baume Marpent"
- Faire valider la révision du Plan Communal d'Aménagement sur le site de la ZACC la Gripagne
- Aménager la place de Strépy
- Requalifier le site "Ideal Standard" (Houdeng)

Poursuivre l'opération de rénovation urbaine du centreville de l'entité

L'actuel centre-ville louviérois a fait peau neuve durant la mandature 2016-2012. Les prochaines années vont être consacrées à la poursuite de la requalification du site Boch ainsi qu'à divers projets d'amélioration d'espaces publics dans le cadre notamment d'une extension du périmètre de rénovation urbaine, poursuivant l'objectif de faire du cœur de ville un pôle d'attractivité régionale.

Actions préconisées :

- Etendre le périmètre de rénovation urbaine du centre-ville
- Aménager le parc Gilson (cf. schéma directeur)
- Aménager les abords du point d'Eau (cf. schéma directeur)
- Valoriser le parking Nicaise (cf. schéma directeur)
- Mettre en œuvre l'étude "Plan couleurs" pour le quartier Abelville (projet participatif)
- Poursuivre la requalification du site Boch
- Requalifier le quartier de la Cour Pardonche

Répartir les circulations de manière plus égalitaire, éviter la circulation de transit et garantir la quiétude dans les quartiers d'habitat



La mobilité à La Louvière est un enjeu majeur de la politique stratégique 2013-2018, avec la concrétisation du contournement ouest, la perspective de l'ouverture du centre commercial sur le site Boch, la gestion du stationnement en centre-ville ainsi que les nombreux projets à l'étude concernant l'amélioration de la mobilité en différents points stratégiques de la ville.

Actions préconisées :

- Poursuivre l'étude relative à l'aménagement du carrefour Wallonie-Grattine
- Poursuivre l'étude relative à l'aménagement d'une voirie de délestage à l'est de l'entité sur le site Duferco.
- Réaliser l'étude relative à la matérialisation du contournement est de la ville
- Matérialiser les zones résidentielles et les zones 30 dans les quartiers
- Réaliser l'étude pour la mise en place d'une signalisation directionnelle de type RESI 3 et une signalisation de proximité
- Réaliser une étude visant la mise en œuvre d'une gestion dynamique des parkings
- Réaliser l'étude du plan de mobilité du secteur des hôpitaux (Tivoli Jolimont)
- Finaliser le contournement ouest de la ville
- Étudier l'aménagement de l'esplanade de la gare de La Louvière-Sud

Encourager les modes de déplacement doux et alternatifs à la voiture (vélo, marche, transports en commun) ainsi que le covoiturage

Bénéficiaire d'un subside substantiel de la Wallonie dans le cadre du Plan Wallonie cyclable, La Louvière compte mettre en œuvre de nombreux projets d'amélioration de la mobilité douce ou alternative à la voiture dans le cadre de la politique stratégique 2013-2018.

- Mettre en œuvre le plan communal cyclable
- Participer à l'obtention du brevet du cycliste (PROVELO) dans l'enseignement communal primaire
- Mettre en œuvre le plan de déplacement d'administration
- Mettre en œuvre le métrobus matérialisation d'aménagements favorisant la circulation des bus sur l'itinéraire principal assurant une desserte communale
- Collaborer à l'élaboration de plans de déplacement scolaire des écoles de l'entité



Mettre en place des actions de communication et de sensibilisation à l'attention des citoyens

8. Gérer les risques environnementaux (air, assainissement des sols pollués)

La Louvière mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en matière d'assainissement des sols pollués. Elle poursuivra ses démarches dans le cadre de ce PST et portera une attention particulière à l'amélioration de la qualité de l'air.

Actions préconisées :

- Réactualiser l'inventaire de la SPAqUE reprenant les sols potentiellement pollués et les anciennes décharges
- Etudier la mise en place d'un système de mesure de l'air en continu
- Constituer un groupe de travail visant l'amélioration de la qualité de l'air
- Intégrer dans les permis d'urbanisme des critères éco-responsables

9. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (CM)

La Convention des Maires est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable sur leurs territoires. Par leur engagement, les signataires de la Convention – dont La Louvière - visent à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduire les émissions de CO2 de 20 % d'ici 2020.

Pour aider les communes wallonnes à répondre aux engagements de la Convention des Maires, la Région Wallonne a lancé en 2012 la campagne POLLEC, de mise en place d'une Politique locale Energie Climat. La Louvière en tant que commune POLLEC bénéficie d'un soutien pour réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre et élaborer un plan d'actions pour l'énergie durable.

- Réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre et élaborer un Plan d'actions pour l'énergie durable (PAED)
- Mettre en œuvre le PAED au niveau du territoire
- Finaliser le cadastre énergétique des bâtiments communaux et en réaliser la comptabilité énergétique (suivi des consommations)
- Sensibiliser le personnel communal à l'utilisation rationnelle de l'énergie



- Sensibiliser les citoyens et les élèves à l'utilisation rationnelle de l'énergie
- Favoriser la mise en place d'achats groupés accompagnés à destination des citoyens et/ou des petites entreprises

Lutter contre les incivilités environnementales (dépôts sauvages, petits déchets, tags...)

La Louvière a lancé en 2007 la campagne *beLLe viLLe* suivant trois axes essentiels pour atteindre cet objectif: la sensibilisation, les actions de terrain favorisant la propreté publique et la répression. Cette démarche transversale et participative a apporté des avancées significatives en matière de lutte contre les incivilités environnementales et sera poursuive en 2013-2018.

Actions préconisées :

- Coordonner les actions des divers acteurs regroupés dans la plate-forme incivilités environnementales
- Impliquer les agents communaux dans l'information et la sensibilisation à la lutte contre la délinquance environnementale
- Mettre en œuvre la campagne belle ville (sensibilisation, actions de terrain, répression)

Diminuer la quantité de déchets produits par les ménages et les organisations

Encouragée par sa place de finaliste au classement 2012 du jury de la semaine européenne de réduction des déchets dans la catégorie « Administrations publiques », La Louvière continuera à mener des actions de sensibilisation visant la diminution de la quantité de déchets produits par les ménages et les organisations ainsi que, par déduction, la diminution du coût-vérité des déchets.

- Collaborer à la mise en place de la collecte des déchets organiques pour les ménages et les organisations
- Mettre en œuvre le Plan communal de prévention des déchets
- Mener des actions de promotion du tri des déchets
- Développer le projet « Label école » en matière de tri sélectif



Assurer la propreté des espaces publics (voiries, places, espaces verts) de l'entité ainsi que des sites touristiques

Si la campagne belle ville conscientise progressivement chacun au respect du cadre de vie, les opérateurs salubrité de la ville contribuent encore largement à la propreté des espaces publics. Les ouvriers communaux et de l'asbl La Louvière, centre-ville, centre de vie poursuivront leur travail de nettoyage sur la base d'une planification tenant compte de la fréquence/intensité de l'occupation des espaces publics par les habitants et visiteurs.

Actions préconisées :

- Solliciter le renouvellement et l'extension du projet Wallo'net pour assurer la propreté des sites touristiques
- Etudier la possibilité de créer une "brigade centre-ville" multidisciplinaire (nettoyage, plantations, peintures...)
- Sensibiliser les usagers du centre-ville au maintien de la propreté et assurer l'encodage et le suivi des problématiques observées

Améliorer l'entretien et la qualité des espaces verts ainsi que la biodiversité (PDCN)

Depuis 1998, La Louvière fait partie des communes dotées d'un Plan communal de développement de la nature (PCDN), programme d'action qui sert à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux. Cet objectif relatif aux espaces verts de l'entité comprend donc un certain nombre d'actions du PCDN, du Plan Maya, ainsi que des projets de rénovation de parcs et de création d'espaces ludiques au sein des espaces verts.

- Restaurer progressivement les espaces verts sur base d'une gestion différenciée (parc Warocqué, square Mattéoti, parc Gilson, Domaine de la Louve, cimetières...)
- Développer des espaces fleuris durables au sein des espaces verts publics (parcs, rues, squares, ilots directionnels, cimetières)
- Mettre en œuvre le plan Maya
- Assurer la gestion des arbres remarquables, de la haute futaie et des arbres d'alignement
- Soutenir une opération de sauvetage des batraciens
- Promouvoir la pose de nichoirs sur les bâtiments privés



- Lutter contre les plantes invasives
- Sensibiliser le public et les écoles à la préservation de la nature
- Contribuer au maillage écologique (réseau de liaisons entre les espaces verts ou aquatiques)
- Créer des aires de jeux et un terrain multisports au sein des espaces verts publics : aire de jeux au Domaine de la Louve (St-Vaast) et au parc Saint Alphonse (Strépy-Bracquegnies), terrain multisports à Mission Samoyède (Hg-Goegnies)

14. Assurer l'évacuation et l'écoulement des eaux de surface et d'assainissement en tenant compte de l'urbanisation et de la fréquence-intensité des pluies

La Ville de La Louvière, en collaboration avec ses partenaires, entend poursuivre sa lutte contre les inondations en optant pour une politique de prévention des problèmes d'évacuation des eaux et dans le cadre d'une bonne gestion des risques environnementaux.

Actions préconisées :

- Sensibiliser le public à l'implantation de zones tampon d'écoulement dans les zones agricoles
- Réaliser une endoscopie du réseau d'égouttage et faire des propositions de restauration en fonction des résultats de l'analyse
- Poursuivre les prescriptions urbanistiques de rejet zéro
- Entretenir les avaloirs, les fossés (curage) et les ouvrages d'art

Contribuer à réduire la consommation d'eau et à améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines

Vu que le milieu aquatique est soumis en permanence à l'impact des activités humaines (urbanisation, agriculture, industrie, activités ménagères, loisirs...), le PST 2013-2018 a intégré des mesures de gestion rationnelle de l'eau, liées notamment à la participation de la Ville aux Contrats de rivières Haine et Senne. Ces contrats, protocoles entre des acteurs publics et privés, visent à concilier les multiples usages et fonctions des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin.



- Elaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des pesticides utilisés dans l'entité de la louvière
- Intégrer des mesures de gestion rationnelle de l'eau lors de la délivrance de permis d'urbanisme, unique, environnement
- Mener des actions de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'eau
- Collaborer à la mise en œuvre des Contrats de rivière Haine et Senne

16. Encourager la participation des citoyens à l'amélioration du cadre de vie

Dans le cadre de sa gestion du cadre de vie, la ville souhaite poursuivre ses démarches pour encourager la participation citoyenne (soutien aux comités de quartier, concours, formations...).

Actions préconisées :

- Organiser le concours « La Louvière ville fleurie » pour encourager la participation de la population au fleurissement de la ville
- Organiser un marché aux fleurs annuel pour encourager la participation citoyenne au fleurissement de la ville
- Mettre en œuvre l'étude « Plan couleurs » pour le quartier Abelville projet participatif
- Poursuivre la labellisation des quartiers « beLLe viLLe »

Indicateurs de résultat

- Nombre de km de voiries/trottoirs entretenus par an
- Mombre d'interventions en matière d'entretien du patrimoine communal par rapport au nombre de demandes et/ou aux besoins rencontrés
- Nombre d'œuvres entretenues par la Ville par rapport au nombre d'œuvres propriétés de la Ville
- Nombre d'enseignes non conformes à la règlementation sur les enseignes par rapport au nombre de bâtiments concernés / infractions constatées
- Nombre de façades rafraîchies suite à l'intervention de la ville
- Nombre d'enseignes non autorisées sur pignon / infractions constatées
- Nombre d'actions menées en faveur de l'amélioration des entrées de ville
- Nombre d'ha /m² réaménagés / rénovés



- Nombre de ZACC mises en œuvre
- Nombre de cyclistes
- Nombre d'usagers TEC / SNCB
- Nombre de voitures par ménage
- Mombre de véhicules en circulation aux points stratégiques de la ville
- Mesures de la qualité de l'air
- Bilan carbone
- Comptabilité énergétique au sein des bâtiments communaux
- Quantité d'électricité / de chauffage / d'eau consommée par ménage
- Quantité de déchets diffus / sauvages / produits par les ménages et les organisations
- Nombre de sanctions administratives liées aux incivilités environnementales
- Nombre de m² d'espaces verts entretenus / restaurés sur base d'une gestion différenciée
- Quantité d'espaces fleuris durables aménagés au sein des espaces verts
- Nombre d'actions menées en faveur de la biodiversité
- Nombre d'aires de jeux créés dans les espaces verts/publics
- Nombre d'enfants/adultes sensibilisés au respect de la nature
- Nombre de participants aux actions citoyennes liées à l'amélioration du cadre de vie
- Portion du réseau d'égouttage restauré
- Nombre de fossés et ouvrages d'art entretenus
- Quantité de pesticides utilisés dans l'entité louviéroise

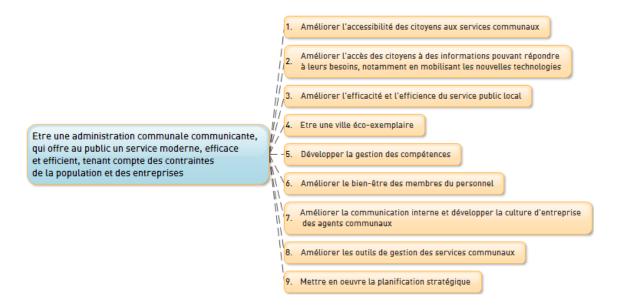


Objectif stratégique 4



Etre une administration communale communicante, qui offre au public un service moderne, efficace et efficient, tenant compte des contraintes de la population et des entreprises

En bref



Motivation

Cet objectif, à la différence des quatre premiers, se rapporte au fonctionnement interne de l'administration.

Il porte dès lors sur des règles de fonctionnement interne et sur une recherche continue d'optimisation de ce fonctionnement dans la perspective d'une performance accrue au service des usagers.

Les dimensions à prendre en compte pour l'atteinte de cet objectif seront principalement la recherche de la performance, la gestion optimale des moyens financiers ou humains, le souci de transversalité des actions de l'administration, l'amélioration des conditions de travail des agents communaux, et enfin la mise en place d'une planification stratégique globale qui permettra à l'administration d'évoluer avec son temps et d'être prête à répondre à ses futurs défis.

Objectifs opérationnels

Améliorer l'accessibilité des citoyens aux services communaux



L'accessibilité aux services communaux doit être adaptée au mieux aux besoins des citoyens, notamment en termes d'horaires et de mobilité, et permettre à la part la plus importante possible de la population louviéroise d'avoir accès aux services proposés par l'administration.

Actions préconisées :

- Uniformiser les horaires d'ouverture des services communaux accessibles au public
- Etudier le développement de services en ligne destinés au citoyen
- Proposer un service complet lors de la permanence du samedi
- Etendre l'offre de services décentralisée

Améliorer l'accès des citoyens à des informations pouvant répondre à leurs besoins, notamment en mobilisant les nouvelles technologies

Chaque citoyen est susceptible d'avoir besoin d'une information détenue par l'administration communale. L'accès à cette information particulière est susceptible d'être complexifié ou ralenti par différents facteurs pouvant être liés, par exemple, au cloisonnement excessif des services communaux, à une communication active insuffisante, ou encore à un nombre insuffisant d'informations accessibles à distance. Il y a lieu de définir une stratégie globale permettant de tendre vers l'atteinte de cet objectif opérationnel.

Actions préconisées :

- Rendre disponibles sur le site internet de l'administration les données ouvertes au public (open data)
- Etudier la mise en œuvre d'une application pour smartphone/tablette (Android et iOS) permettant l'envoi d'informations spécifiques de la Ville vers les citoyens
- Etudier la mise en œuvre de l'utilisation de réseaux sociaux au sein de l'administration (création de comptes spécifiques pour les services, rédaction de polices d'utilisation, création d'un dashboard intégrateur sous intranet...)
- Etudier la mise en place d'un guichet unique permettant à tout citoyen d'obtenir une solution préventive et ou curative en matière d'énergie et d'endettement
- Mettre en ligne une cartographie interactive du territoire communal
- Mettre en place un call-center commun à l'ensemble des services communaux
- Créer un guichet unique d'accueil au sein de la nouvelle cité administrative



- Finaliser la construction de la nouvelle cité administrative
- Installer et configurer un CRM informatique pour gérer la relation entre les citoyens et l'administration

3. Améliorer l'efficacité et l'efficience du service public local

A l'heure où la majorité des pouvoirs locaux sont confrontés à des difficultés budgétaires structurelles, il est indispensable d'optimaliser l'utilisation des moyens mis à disposition de l'administration, de manière à sans cesse tenter de faire plus avec des moyens en diminution. Cette démarche passe inévitablement par un souci constant d'efficacité et d'efficience dans l'action des pouvoirs locaux.

Actions préconisées :

- Evaluer les procédures mises en place dans le cadre des synergies
- Créer deux filiales distinctes au sein de la Régie Communale Autonome, l'une dédicacée au Point d'Eau, l'autre à Louvexpo
- Poursuivre la politique de synergie entre la Ville et le CPAS
- Créer un portail par l'intermédiaire duquel les citoyens pourront adresser leurs remarques et suggestions relatives au fonctionnement des services communaux
- Réaliser un plan d'actions relatif à la simplification administrative au sein des services communaux
- Créer une cellule d'audit et de monitoring des services communaux
- Créer une banque de données statistiques utiles à l'administration
- Réaliser des enquêtes de satisfaction auprès des usagers des services communaux
- Développer une méthodologie d'analyse des dépenses brutes et nettes du budget ordinaire par département et par service
- Implémenter la réforme des grades légaux à partir de deux axes prioritaires: le développement de la fonction managériale du Directeur Général, d'une part, et le renforcement du contrôle interne, d'autre part
- Développer le management participatif au sein de l'administration

4. Etre une ville éco-exemplaire

L'environnement est une dimension transversale devant être prise en compte dans l'action quotidienne de l'administration. Il convient par conséquent d'identifier une série de mécanismes qui, de par leur mise en œuvre, permettront notamment de



diminuer les quantités de déchets produits par l'administration et ses consommations énergétiques.

Actions préconisées :

- Réaliser un plan de gestion durable au sein des infrastructures communales
- Poursuivre le travail de l'Eco-team
- Intégrer progressivement des critères éthiques, sociaux et environnementaux dans les cahiers de charges produits par la Ville

Développer la gestion des compétences

Le fonctionnement de l'administration évolue; ses métiers ne peuvent qu'évoluer également, avec un recours plus fréquent à du personnel spécifique. Aussi, il est nécessaire de professionnaliser la gestion des compétences afin de répondre aux défis de demain.

Actions préconisées :

- Collaborer au développement de l'application IMIO relative à la gestion des emplois et des compétences
- Réaliser des plans de formation continue pour l'ensemble des agents, y compris les cadres
- Gérer les ressources humaines par objectifs
- Evaluer périodiquement les personnels
- Créer les conditions d'un recrutement de qualité

6. Améliorer le bien-être des membres du personnel

Un personnel épanoui offre généralement un rendement supérieur à un personnel évoluant dans un climat de mal-être. Partant de ce constat, l'administration se doit d'agir continuellement afin d'améliorer les conditions de travail des agents communaux.

Actions préconisées :

- Poursuivre l'organisation de «focus-groups» avec la hiérarchie et les membres du personnel
- Mettre en place une politique de prévention du stress et du burn-out
- Réaliser une étude de faisabilité et de coûts relative à la mise en place du télétravail



- Améliorer la politique d'accueil et d'intégration des nouveaux agents
- Elaborer la charte du « Bien-vivre ensemble »
- Finaliser la construction et l'aménagement de la Nouvelle Cité Administrative
- Finaliser la construction du 3ème hall des régies sur le site de Bastenier

7. Améliorer la communication interne et développer la culture d'entreprise des agents communaux

Une gouvernance interne moderne passe inévitablement par le développement de l'information du personnel quant à l'action et la vie de l'administration. Un souci particulier est également apporté à la nécessité de fédérer davantage le personnel autour des valeurs de l'administration, et ce dans l'optique de faciliter sa mobilisation en vue d'atteindre un objectif commun.

Actions préconisées :

- Elaborer et mettre en œuvre un plan et un programme de communication interne
- Définir et promouvoir les valeurs de l'administration communale
- Continuer à soutenir les activités de l'amicale du personnel

8. Améliorer les outils de gestion des services communaux

L'administration se modernise, et ses besoins en outils de gestion également. Il est par conséquent nécessaire de mettre en adéquation les besoins de l'administration avec les outils mis à sa disposition.

Actions préconisées :

- Mettre en place un système de cloud interne de partage de fichiers
- Rénover le data center de l'administration (mise aux normes), afin d'obtenir une disponibilité de 99 % des serveurs internes
- Réaliser une étude de coûts relative à l'externalisation de la partie délocalisable de l'infrastructure informatique actuelle de l'administration vers des fournisseurs extérieurs, afin d'améliorer la haute disponibilité des outils métiers critiques
- Rationaliser l'utilisation des serveurs de l'infrastructure informatique par le recours à la virtualisation dans un cluster de serveurs
- Porter les applications internes obsolètes vers des versions modernes, tournant dans l'intranet communal



- Mettre en place le réseau informatique de façon optimale dans la Nouvelle cité administrative
- Mettre en place la téléphonie numérique au sein de la Nouvelle cité administrative

Mettre en oeuvre la planification stratégique

La planification stratégique de l'action politique locale est essentielle en termes de bonne gouvernance. Elle permet de fixer le cap à atteindre à un moment x et de définir les moyens à mettre en œuvre dans un contexte complexe.

Actions préconisées :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du PST
- Poursuivre la mise en place progressive de l'Agenda 21 local

Indicateurs de résultat

- Affluence du public au sein de la nouvelle cité administrative
- Plages d'ouverture des services communaux
- Nombre de services au citoyen accessibles en ligne
- Nombre de synergies réalisées
- Résultats d'enquêtes de satisfaction auprès du public
- Délai de traitements des demandes des citoyens
- Evolution du budget et du compte
- Quantité de déchets produits
- Nombre d'agents correspondant aux profils recherchés
- Résultats de l'évaluation des personnels
- Résultats d'enquêtes réalisées auprès du personnel
- Taux de mise en œuvre des actions planifiées





RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS DE RÉSULTAT

Objectif 1

- Taux d'emploi emploi salarié/indépendant
- Nombre de nouvelles entreprises créées
- Nombre de sans-emploi
- Nombre d'étudiants sensibilisés à l'esprit d'entreprendre
- Nombre de personnes en cours de formation/ayant suivi une formation dans un des secteurs visés par la politique de redéploiement économique de la région
- Mombre de signataires de la charte éco-responsable destinées aux entreprises/partenaires impliqués
- Nombre de sollicitations de la Ville par les entreprises (via internet, permanences, accueil personnalisé...) / prise en charge du dossier ou réponse à la demande
- Nombre de places de parkings en centre-ville/fréquentation des parkings du centre-ville
- Nombre de commerces
- Nombre de chalands
- Nombre de cellules commerciales vides
- Nombre de participants aux formations à destination des commerces
- Nombre de personnes sensibilisées, au travers de campagnes de communication, à l'amélioration de l'attractivité du centre-ville louviérois
- Nombre de membres d'associations de commerçants dans les pôles commerciaux périphériques
- Indice de spécialisation des pôles commerciaux
- Pourcentage de mises à l'emploi article 60 et 61
- Nombre d'emplois d'économie sociale
- Nombre d'apprenants ayant bénéficié d'une orientation/guidance dans le cadre de leur parcours de formation professionnelle
- Nombre d'actions communes entre le CCRC et Louvexpo
- Nombre de nuitées touristiques / fréquentation de l'hébergement de tourisme social
- 🔼 Fréquentation / participation citoyenne aux grands événements louviérois
- Fréquentation des attractions touristiques et muséales par les Louviérois/non Louviérois
- Nombre de visiteurs à La Louvière dans le cadre de Mons 2015



- Pourcentage de réalisation des actions du plan de gestion des sites UNESCO
- Nombre de km de sentiers touristiques aménagés

Objectif 2

- Affluence du public lors de l'organisation d'événements
- Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (IWEPS)
- Fréquentation des maisons de quartier/EPN
- Nombre de personnes prises en charge par les différents dispositifs d'action sociale
- Nombre de services/dispositifs d'action sociale présents sur le territoire
- Nombre de connexions internet domestiques
- Nombre d'heures de formation dispensées par les différents opérateurs
- Taux de passage des ateliers d'insertion sociale vers la cellule de redynamisation ou le service d'insertion socioprofessionnelle du CPAS
- Chiffres de ventes de produits BIO
- Résultats d'enquêtes citoyennes
- Nombre de logements créés ou réhabilités
- Nombre d'arrêtés d'insalubrité/refus de permis de location/refus de permis d'urbanisme
- Nombre de crédits FRCE (Fonds de Réduction du Coût des Energies)
- Capacité d'hébergement public à destination des personnes âgées
- Plages horaires couvertes par les services d'accueil extrascolaire
- Nombre d'enfants ayant utilisé les TICs durant leur apprentissage dans l'enseignement fondamental communal
- Nombre de vols dans les habitations, commerces et autres bâtiments
- Nombre d'accidents de roulage
- Nombre de blessés légers/blessés graves/tués dans des accidents de la route

Objectif 3

Nombre de km de voiries/trottoirs entretenus par an



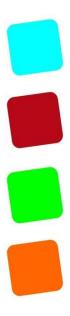
- Nombre d'interventions en matière d'entretien du patrimoine communal par rapport au nombre de demandes et/ou aux besoins rencontrés
- Nombre d'œuvres entretenues par la Ville par rapport au nombre d'œuvres propriétés de la Ville
- Nombre d'enseignes non conformes à la règlementation sur les enseignes par rapport au nombre de bâtiments concernés / infractions constatées
- Nombre de façades rafraîchies suite à l'intervention de la ville
- Nombre d'enseignes non autorisées sur pignon / infractions constatées
- Nombre d'actions menées en faveur de l'amélioration des entrées de ville
- Nombre d'ha/m² réaménagés / rénovés
- Nombre de ZACC mises en œuvre
- Nombre de cyclistes
- Nombre d'usagers TEC / SNCB
- Nombre de voitures par ménage
- Nombre de véhicules en circulation aux points stratégiques de la ville
- Mesures de la qualité de l'air
- Bilan carbone
- Comptabilité énergétique au sein des bâtiments communaux
- Quantité d'électricité / de chauffage / d'eau consommée par ménage
- Quantité de déchets diffus / sauvages / produits par les ménages et les organisations
- Mombre de sanctions administratives liées aux incivilités environnementales
- Nombre de m² d'espaces verts entretenus / restaurés sur base d'une gestion différenciée
- Quantité d'espaces fleuris durables aménagés au sein des espaces verts
- Nombre d'actions menées en faveur de la biodiversité
- Mombre d'aires de jeux créés dans les espaces verts/publics
- Nombre d'enfants/adultes sensibilisés au respect de la nature
- Nombre de participants aux actions citoyennes liées à l'amélioration du cadre de vie
- Portion du réseau d'égouttage restauré
- Nombre de fossés et ouvrages d'art entretenus
- Quantité de pesticides utilisés dans l'entité louviéroise



Objectif 4

- Affluence du public au sein de la nouvelle cité administrative
- Plages d'ouverture des services communaux
- Nombre de services au citoyen accessibles en ligne
- Nombre de synergies réalisées
- Résultats d'enquêtes de satisfaction auprès du public
- Délai de traitements des demandes des citoyens
- Evolution du budget et du compte
- Quantité de déchets produits
- Nombre d'agents correspondant aux profils recherchés
- Résultats de l'évaluation des personnels
- Résultats d'enquêtes réalisées auprès du personnel
- Taux de mise en œuvre des actions planifiées





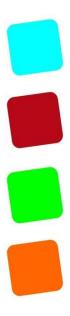
GLOSSAIRE

- AIS : Agence immobilière sociale
- CCRC : Centre culturel régional du Centre
- CDLD : Code de la démocratie locale et de la décentralisation
- CECR : Cadre européen commun de référence
- CERAIC : Centre régional d'actions interculturelles du Centre
- CLAE : Centre louviérois d'accueil de l'enfance
- CM : Convention des Maires
- CODIR : Comité de direction
- COPIL : Comité de pilotage
- CPAS : Centre public d'action sociale
- CRAC : Centre régional d'aide aux communes
- CRM : Customer Relationship Management
- DPR : Déclaration de politique régionale
- EPN : Espace public numérique
- FEDER : Fonds européen de développement régional
- FSE : Fonds social européen
- IDEA : Intercommunale de développement économique et d'aménagement du territoire de la région Mons-Borinage-Centre
- IFAPME : Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et PMF
- IMIO : Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle
- MRC : Mission régionale du Centre
- **EN BREF**: De l'expression anglaise « *in a En bref* », en bref
- PAED : Plan d'actions pour l'énergie durable
- PCDN: Plan communal de développement de la nature
- PCS : Plan de cohésion sociale
- PMTIC : Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication
- PSL : Partenariat stratégique local
- PSSP : Plan stratégique de sécurité et de prévention
- PST : Plan stratégique transversal
- PZS: Plan zonal de sécurité
- RCA : Régie communale autonome
- RCU : Règlement communal d'urbanisme



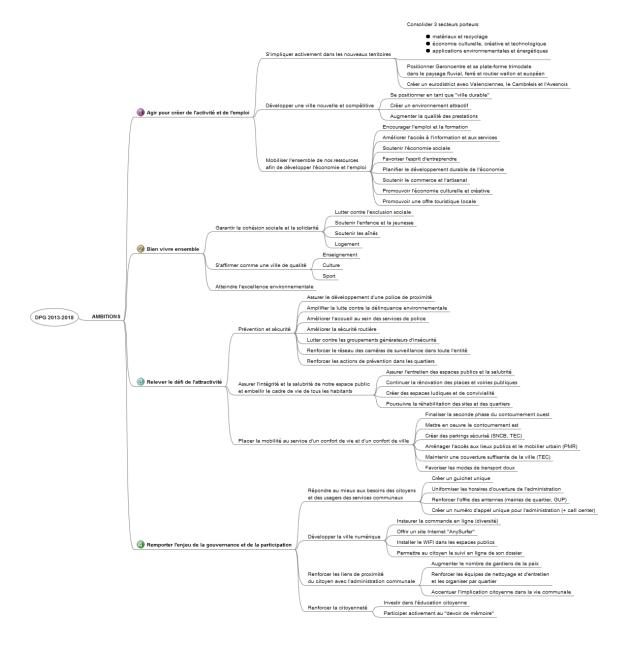
- RESI : Réseau interurbain
- RSULL : Relais social urbain de La Louvière
- SDC : Schéma de développement commercial
- SPAqUE : Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
- TIC : Technologies de l'information et de la communication
- UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
- ZACC : Zone d'aménagement communal concerté





ANNEXES

Déclaration de politique générale 2013-2018





Charte des acteurs de « Cœur du Hainaut, Centre d'énergies »

Approuvée par le Conseil communal de la Ville de La Louvière en sa séance du 26 septembre 2011 par 38 pour et 1 contre

Conçu par le Partenariat stratégique local du Bassin du Cœur du Hainaut, ce document vise à formaliser l'engagement des partenaires (élus, communes, partenaires sociaux, universités, Province, etc.), sur base de la vision de long terme, dans la nouvelle forme de gouvernance que se donne le bassin et qui intègre trois notions phares : d'abord, l'intégration de la société civile dans le système de gouvernance par la création d'un conseil de développement du territoire; ensuite, la prise en compte, dans la gestion du territoire et dans l'action de tous ses acteurs, des six objectifs à atteindre en 2025 (un seul bassin de vie, un territoire converti au développement durable, une qualité de vie accessible à tous, capable de rendre fiers ceux qui y vivent et/ou y travaillent, un dynamisme économique et un système d'apprentissage basés sur l'innovation, une gouvernance irréprochable, une image territoriale valorisée); enfin, la mise en œuvre opérationnelle du plan de redéploiement du bassin du Cœur du Hainaut par des outils professionnels et performants, inscrits dans l'horizon défini de 2025 et soutenus par l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette charte a donc une vocation majeure : améliorer progressivement la qualité de vie des citoyennes et des citoyens du Bassin du Cœur du Hainaut.

Nous, qui vivons, travaillons et participons au développement du Bassin du Cœur du Hainaut, Centre d'énergies, nous nous engageons formellement en adhérant à cette charte, à dépasser nos clivages philosophiques, idéologiques et géographiques pour consacrer, individuellement et collectivement, de puissants efforts au développement harmonieux du territoire de nos vingt-cinq communes qui, associées et unies, constituent le Bassin du Cœur du Hainaut : Anderlues, Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Lens, Le Roeulx, Manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe, Soignies.

Ensemble, nous nous engageons fermement à rendre ce territoire plus durable et plus viable, en faisant nôtre les principes du développement durable tels que contenus dans le rapport Brundtland, "*Notre avenir commun*", comme base minimum de notre action, c'est-à-dire de contribuer à mettre en place :

- un système politique qui assure la participation effective des citoyens à la prise de décisions.
- un système économique capable de dégager des excédents de bien-être et de créer des compétences techniques sur une base soutenue et autonome,
- un système social capable de trouver des solutions aux tensions nées d'un développement déséquilibré.



- un système de production qui respecte l'obligation de préserver la base écologique en vue du développement,
- un système technologique toujours à l'affût de solutions nouvelles,
- un système international qui favorise des solutions durables en ce qui concerne les échanges et le financement, et
- un système administratif souple capable de s'autocorriger.

Réunis au sein du Partenariat stratégique local du Cœur du Hainaut, assemblée qui porte la volonté collective du bassin et qui constitue également son conseil de développement, en y associant fortement la société civile, réunis également en Conseil des Elues et des Elus, ainsi qu'en Conférence des Vingt-cinq Bourgmestres, nous, forces vives du territoire, nous nous engageons conjointement et individuellement à atteindre les six finalités qui suivent.

Un bassin de vie, une ambition et une dynamique communes dans un contexte transfrontalier

Plus responsables et plus conscients, nous formerons une communauté d'intérêt et fédérerons un bassin de vie autour d'une identité socioéconomique, d'une ambition et d'une dynamique communes. Ce bassin de vie sera fondé sur une entité administrative et servicielle, qui permettra d'accroître globalement la qualité des services de proximité et sera davantage porteuse des dimensions sociales, économiques, touristiques, culturelles, ainsi qu'environnementales. Il sera mobilisé dans une optique de plus-value en efficacité et en qualité dans un fonctionnement harmonieux, simple, fluide. Il s'agira de porter et d'évaluer des stratégies communes et de faire aboutir des projets de développement dans un cadre supracommunal. La dimension transfrontalière sera mieux intégrée et toutes les politiques s'inscriront dans une logique euro-territoriale.

Un territoire qui s'est converti au développement durable

Le territoire poursuivra sa transition écologique sous les formes d'une réponse concrète et exemplaire aux différents défis énergétiques et aux enjeux du réchauffement climatique. Les citoyens, les entreprises, les pouvoirs publics, les centres de recherche et les universités s'associeront dans une stratégie multisectorielle, efficace et ambitieuse, et construiront ensemble un modèle précurseur de territoire dont les émissions de carbone auront été réduites de manière significative. Cette ambition se concrétisera sur le territoire, notamment par une accessibilité plus grande et une mobilité plus dynamique, par la présence d'activités économiques et de services dans un environnement urbain rénové et attractif.

La restauration des grands équilibres et de la qualité de la vie

Les grands équilibres seront restaurés sur le bassin permettant une économie florissante basée tant sur les vecteurs agricoles, industriels et serviciels que sur les ressources naturelles, l'amélioration radicale de la santé et de la qualité de la vie face



au vieillissement démographique et aux risques de fractures sociales et culturelles, l'apaisement des relations entre les espaces ruraux et urbains, une meilleure protection de l'environnement, le retissage des liens physiques et virtuels avec les voisins, et le désenclavement des zones marginalisées. Les niveaux de développement et d'emploi de qualité, permettront enfin de répondre aux besoins du plus grand nombre et surtout des plus défavorisés.

Un redéploiement économique et social par des changements de mentalité et des niveaux élevés de formation

Les niveaux d'éducation, de formation et de recherche dans le territoire, ainsi qu'une révolution des mentalités, permettront un redéploiement économique et social sur des pôles diversifiés : énergies, technologies vertes, agroalimentaire, matériaux nouveaux, logistique multimodale, services, TIC, industries culturelles et créatives, etc., sous la forme d'un tissu de PME, de commerces, de services et de grandes entreprises. Le territoire sera doté d'un système d'apprentissage et d'enseignement innovant qui concerne l'ensemble des jeunes, leur permettant une insertion dans la vie active et renforçant l'esprit d'entreprendre. Les pôles d'enseignement et de formation sont développés dans une logique d'intelligence collective et avec un souci d'élévation permanente de la qualité du capital humain.

Une gouvernance exemplaire

La population du Cœur du Hainaut sera associée – en termes de participation et d'adhésion – à la stratégie globale de développement qui créera de nouvelles solidarités. Le territoire mettra en valeur et garantira l'expression de l'interculturalité, du métissage et de la démocratie. Les services aux citoyens et aux entreprises seront simplifiés, performants, efficaces, exemplaires. La gouvernance sera exemplaire, l'implication des acteurs effective, la cohérence administrative sera réalisée à l'échelle du bassin. Chaque personne trouvera dignement sa place et des mécanismes d'intelligence collective permettront aux citoyens de participer activement au projet collectif d'essor socio-économique et culturel.

Une image territoriale valorisée aux différentes échelles et au bénéfice de tous ses habitants

Les habitants seront les ambassadeurs d'une image de marque forte d'un bassin de vie, terre d'énergies, et la mettront en évidence, dans plusieurs langues, à l'échelle du Hainaut, de la Wallonie, de l'Europe et du monde. Les acteurs valoriseront les richesses du territoire au bénéfice de l'ensemble des composantes sociales, territoriales et culturelles. Ils mettront en valeur l'esprit d'entreprendre, les ressources naturelles, les acquis culturels dégagés par des projets fédérateurs forts et le développement des pôles technologiques forts. L'ambition architecturale, urbanistique et artistique constituera une signature forte du territoire. Les anciennes friches seront devenues les espaces d'audace et d'ambition à partir desquels le Cœur du Hainaut se sera émancipé.

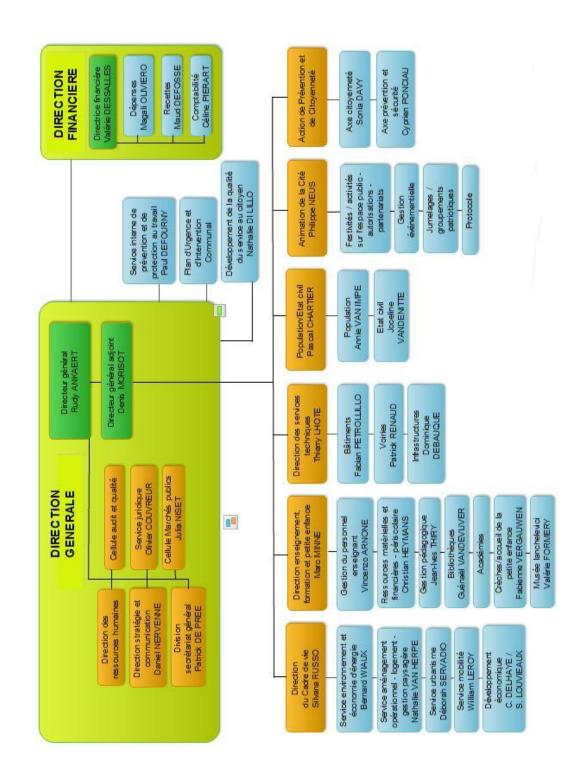


Nous, acteurs et actrices du Bassin du Cœur du Hainaut, Centre d'énergies, considérons que le Plan stratégique que nous avons construit nous permettra d'atteindre ces finalités à l'horizon 2025. Dès lors, nous nous engageons à le mettre en œuvre avec les moyens humains et financiers qui seront mis à notre disposition par les acteurs publics et privés dans le respect des dispositions existantes ou à créer.



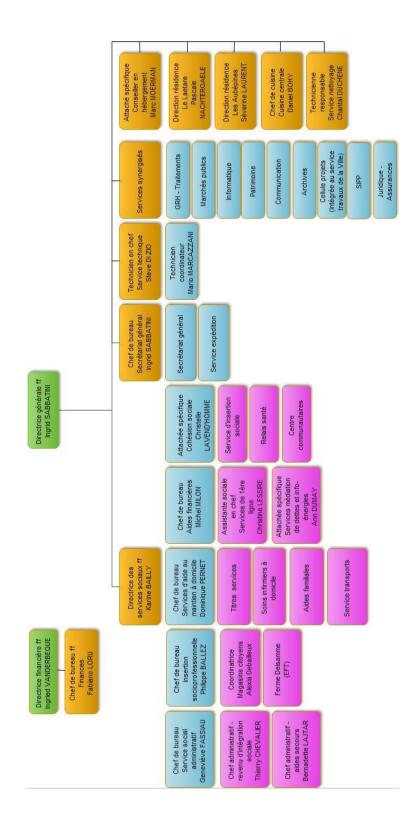
Myste de La Louvière

Organigramme de la Ville

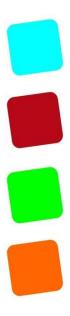




Organigramme du CPAS







CONTACT

Direction générale de la Ville

Ville de La Louvière - Place communale - 7100 LA LOUVIERE

Rudy ANKAERT, Directeur général

Tél.: 064 277912

Courriel: rankaert@lalouviere.be

Denis MORISOT, Directeur général adjoint

Tél.: 064 277971

Courriel: dmorisot@lalouviere.be

Direction générale du CPAS

CPAS - Place de la Concorde - 7100 LA LOUVIERE

Ingrid SABBATINI, Directrice générale FF

Tél.: 064 885018

Courriel: ingrid.sabbatini@lalouviere-cpas.be



Ville de La Louvière - Place communale - 7100 LA LOUVIERE

Daniel NERVENNE, Directeur

Tél.: 064 278045

Courriel: dnervenne@lalouviere.be

